

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL  
30 avril 2009-19 mai 2010

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 2010

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL  
30 avril 2009-19 mai 2010

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 2010

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES  
New York, 2010

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2010/39  
E/ESCAP/66/27

ISSN: 0252 – 2284

## TABLE DES MATIÈRES

[26 mai 2010]

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>	
Liste des abréviations .....		vi	
Introduction .....	1	1	
<i>Chapitre</i>			
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	2	1	
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION		3-7	2
A. Activités des organes subsidiaires et réunions intergouvernementales.....	3-5	2	
B. Publications.....	6	2	
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU .....	7	2	
III. SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION .....	8-293	3	
A. Participation et organisation des travaux .....	8-21	3	
B. Ordre du jour .....	22	4	
C. Compte rendu des travaux .....	23-293	5	
<i>Segment hauts responsables</i>			
Point 2 de l'ordre du jour .....			
Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique .....	26-45	5	
a) Examen à mi-parcours de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement .....	26-44	5	
b) Questions diverses.....	45	7	
Point 3 de l'ordre du jour			
Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 et les activités des institutions régionales de la CESAP .....	46-168	7	
a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif.....	47-59	7	
b) Commerce et investissement.....	60-77	9	
c) Transports .....	78-91	10	
d) Environnement et développement.....	92-104	11	
e) Technologies de l'information et de la communication .....	105-116	13	
f) Réduction des risques de catastrophe.....	117-128	14	
g) Développement social .....	129-144	15	
h) Statistiques .....	145-159	17	
i) Activités sous-régionales pour le développement .....	160-168	18	
Point 4 de l'ordre du jour			
Questions relatives à la gestion .....	169-209	18	
a) Évaluations : rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et résultats des évaluations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).....	169-174	18	
b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011 .....	175-178	19	

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
c) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013. ....	179-182	19
d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions...	183-209	20
Point 5 de l'ordre du jour		
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. ....	210-219	22
Point 6 de l'ordre du jour		
Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission.....	220-225	23
<i>Segment ministériel</i>		
Point 7 de l'ordre du jour		
Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :.....	226-265	23
a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique; .....	226-243	23
b) Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010 .....	244-265	26
Point 8 de l'ordre du jour		
Thème de la soixante-sixième session : « Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable ».....	266-290	29
Point 9 de l'ordre du jour		
Questions diverses.....	291	32
Point 10 de l'ordre du jour		
Adoption du rapport de la Commission.....	292-293	32
IV. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION.....		33
66/1 Déclaration d'Incheon .....		33
66/2 Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement .....		35
66/3 Application du Document final de Dhaka sur le programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés .....		36
66/4 Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie .....		37
66/5 Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique .....		39
66/6 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique .....		41
66/7 Programme en faveur des villes du Pacifique.....		43
66/8 Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran .....		44
66/9 Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique .....		45
66/10 Appel régional à l'action pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien en Asie et dans le Pacifique .....		46
66/11 Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).....		48

---

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
66/12 Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.....	49
66/13 Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale.....	49
66/14 Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement .....	50
66/15 Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission.....	51

### *Annexes*

I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission .....	52
II. Réunions d'organes subsidiaires et autres réunions intergouvernementales tenues depuis la soixante-cinquième session de la Commission .....	53
III. Publications et documents de la Commission .....	56

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APETIT	Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAoD	Banque asiatique de développement
BIMSTEC	Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CERPEDECS	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTPD	coopération technique entre pays en développement
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
JAXA	Agence d'exploration spatiale japonaise
NEASPEC	Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement
OCE	Organisation de coopération économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUCGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RIMES	Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WINDS	Satellite d'essais techniques et de démonstration à large bande pour l'interconnexion des réseaux

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

## **Introduction**

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa soixante-sixième session à Incheon (République de Corée) du 13 au 19 mai 2010. Le présent rapport, qui porte sur la période du 30 avril 2009 au 19 mai 2010, rend compte des débats et des conclusions de la Commission.

## **Chapitre I**

### **QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION**

2. La Commission a adopté 15 résolutions à sa soixante-sixième session. La résolution 66/13 sur le renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale nécessite une décision du Conseil ; les autres résolutions sont portées à l'attention du Conseil. Le texte de la résolution figure au chapitre IV.



## Chapitre II

### TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

#### A. Activités des organes subsidiaires et réunions intergouvernementales

3. Au cours de la période considérée, conformément à la résolution 64/1 de la Commission, les réunions d'organes subsidiaires suivantes ont eu lieu :

##### *Réunions des comités*

a) Comité des politiques macro-économiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif;

b) Comité du commerce et de l'investissement;

c) Comité de l'environnement et du développement;

d) Comité de statistique;

e) Comité de la réduction des risques de catastrophe;

##### *Conseils d'administration*

a) Conseil d'administration du CAPFTIC;

b) Conseil d'administration du CAPTT;

c) Conseil d'administration de l'ONU-CGMAP;

d) Conseil d'administration du CERPEDECS;

e) Conseil d'administration de l'ISAP.

##### *Réunions intergouvernementales*

a) Forum des ministres asiatiques des transports;

b) Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et de ses prolongements régionaux et mondiaux;

c) Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

4. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports de ces réunions sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces organes rendent compte leurs débats, conclusions et décisions.

5. En vertu de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, qui était précédemment un organe subsidiaire de la Commission, s'est réuni dans le cadre de la session de la Commission en tant que comité plénier. La réunion s'est tenue le 13 mai 2010, durant le segment hauts responsables.

#### B. Publications

6. La liste des publications parues durant la période 2009/2010 couverte par le rapport<sup>1,2</sup> et des documents de pré-session soumis à la Commission à sa soixante-sixième session figure à l'Annexe III.

#### C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

7. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et les secrétariats des autres commissions régionales pour les projets d'intérêt commun.

---

<sup>1</sup> Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009 (Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1) (établi sur la base du document E/ESCAP/63/22).

<sup>2</sup> Cadre stratégique pour la période 2010-2011 (Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1) (établi sur la base du document E/ESCAP/64/22/Rev.1).

## Chapitre III

### SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

#### A. Participation et organisation des travaux

8. À l'invitation du Gouvernement de la République de Corée et de la Zone métropolitaine d'Incheon, la Commission a tenu sa soixante-sixième session au centre de conférence Songdo Convensia du 13 au 19 mai 2010. La session s'est composée de deux segments : le segment hauts responsables, du 13 au 15 mai 2010 et le segment ministériel, du 17 au 19 mai 2010.

9. Les membres et membres associés suivants étaient représentés:

##### *Membres*

Afghanistan	Népal
Arménie	Ouzbékistan
Australie	Pakistan
Azerbaïdjan	Palaos
Bangladesh	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bhoutan	Pays-Bas
Brunéi Darussalam	Philippines
Cambodge	République de Corée
Chine	République démocratique
États-Unis d'Amérique	populaire lao
Fédération de Russie	Samoa
Fidji	Singapour
France	Sri Lanka
Îles Salomon	Thaïlande
Inde	Timor-Leste
Indonésie	Tonga
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Turkménistan
Kazakhstan	Tuvalu
Kiribati	Vanuatu
Kirghizistan	Viet Nam
Malaisie	
Maldives	
Mongolie	<i>Membres associés</i>
Myanmar	Hong Kong (Chine)
Nauru	Macao (Chine)

10. Ont participé à la session en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, les représentants des pays suivants: Afrique du Sud et République tchèque. Des représentants du Saint-Siège ont participé également.

11. Étaient représentées aussi les entités suivantes du Secrétariat de l'ONU : Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Bureau des commissions régionales à New York.

12. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Équipe d'appui régional du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour l'Asie et le Pacifique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Fonds des Nations Unies pour la population et Centre des Nations Unies pour la gouvernance.

13. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation météorologique mondiale, Organisation maritime internationale et Agence internationale de l'énergie atomique.

14. Étaient en outre représentées à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement, Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Organisation internationale pour les migrations, et Secrétariat du Comité des typhons.

15. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient présentes: Mouvement international ATD quart monde, Fédération internationale pour la planification familiale, Union Internationale pour la conservation de la nature, Ligue islamique mondiale, et LDC Watch.

16. Étaient également représentés l'*Asia Economic Community Forum*, l'Institut asiatique de technologie et l'*Association of North East Asia Regional Governments*.

17. La liste des participants porte la cote E/ESCAP/66/INF.2/Rev.2.

18. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu M. Kim Jong-hoon (République de Corée) Président.

19. Suivant la pratique établie, la Commission a

décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants :

M. Abdul Hadi Arghandewal (Afghanistan)  
M. Ly Thuch (Cambodge)  
M. Liu Zhenmin (Chine)  
M. Gennady M. Gatilov (Fédération de Russie)  
M. Inoke Kubuabola (Fidji)  
M<sup>me</sup> Armida S. Alisjahbana (Indonésie)  
M<sup>me</sup> Chinami Nishimura (Japon)  
M. Bakhyt Sultanov (Kazakhstan)  
M. Anote Tong (Kiribati)  
M. Abdulla Shahid (Maldives)  
U Nyan Win (Myanmar)  
M. Jagadish Chandra Pokharel (Népal)  
M<sup>me</sup> Shahnaz Wazir Ali (Pakistan)  
M. Sali Subam (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
M. Gil S. Beltran (Philippines)  
M. Bounkeut Sangsomsack (République démocratique populaire lao)  
M. Seyed Mohammad Ghasem Hosseini (République islamique d'Iran)  
M. Nickel Lee Hang (Samoa)  
M. Ped Shanel Agovaka (Îles Salomon)  
M. Panich Vikitsreth (Thaïlande)  
M. Lotoala Metia (Tuvalu)  
M. Nipake Edward Natapei (Vanuatu)  
M. Doan Xuan Hung (Viet Nam).

20. Le segment hauts responsables a constitué deux comités pléniers qui ont chacun élu un bureau :

- a) Comité plénier I :
- Président  
M<sup>me</sup> Noumea Simi (Samoa)
- Vice-Présidents  
M. Anuson Chinvanho (Thaïlande)  
M. Ahmed Amjad Ali (Pakistan)
- b) Comité plénier II
- Président  
M. Mosharrif Hossain Bhuiyan (Bangladesh)
- Vice-Présidents  
M. Daw Penjoo (Bhoutan)  
M. Nikolay N. Pomoshchnikov (Fédération de Russie)

21. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Yuji Kumamaru (Japon), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Syed Bakri bin Syed Abdul Rahman (Malaisie) a été élu vice-président du Groupe de travail.

## B. Ordre du jour

22. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

### Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture;
  - b) Élection du bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique :
  - a) Examen à mi-parcours de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - b) Questions diverses.
3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 et les activités des institutions régionales de la CESAP :
  - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
  - b) Commerce et investissement;
  - c) Transports;
  - d) Environnement et développement;
  - e) Technologies de l'information et de la communication;
  - f) Réduction des risques de catastrophe;
  - g) Développement social;
  - h) Statistiques;
  - i) Activités sous-régionales pour le développement.
4. Questions relatives à la gestion :
  - a) Évaluations : Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et résultats des évaluations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et de

l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP);

- b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011;
  - c) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013;
  - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
6. Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (avril/mai 2011).

### Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :
- a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
  - b) Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010.
8. Thème de la soixante-sixième session : « Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable ».
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

## C. Compte rendu des travaux

### Segment hauts responsables

23. Le segment hauts responsables de la soixante-sixième session a été ouvert le 13 mai 2010 par la Secrétaire exécutive de la CESAP qui a prononcé une allocution de bienvenue. S. E. M. Kim Kyung-soo, Directeur général des affaires économiques internationales au Ministère des affaires étrangères et du

commerce de la République de Corée, a prononcé une allocution d'ouverture.

### Segment ministériel

24. Le Président par intérim de la soixante-cinquième session, S. E. M. Nickel Lee Hang (Samoa), a déclaré ouvert le segment ministériel de la soixante-sixième session de la Commission le 17 mai 2010. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a adressé un message par vidéo. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait une déclaration de bienvenue.

25. Des discours liminaires ont été prononcés par M<sup>me</sup> Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh et M. Nipake Edward Natapei, Premier Ministre de Vanuatu. M. Chung Un-chan, Premier Ministre de la République de Corée, a prononcé l'allocution d'ouverture. M. Anote Tong, Président de Kiribati, et M. Chung Byung-il, Maire par intérim d'Incheon, ont assisté à la séance d'ouverture.

### Point 2 de l'ordre du jour Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique

#### Alinéa a) Examen à mi-parcours de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

26. La Commission était saisie du Document final de Port-Vila (E/ESCAP/66/1) et d'une note d'information intitulée « *Outcome of the Pacific Conference on the Human Face of the Global Economic Crisis* » (E/ESCAP/66/INF/7).

27. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Chine, Fidji, France, Indonésie, Japon, Kiribati, Nauru, République de Corée, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

28. La Commission a noté qu'en vertu de la résolution 64/1 du 30 avril 2008 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique se réunissait pour la première fois dans le cadre du segment hauts responsables de la session de la Commission. Plusieurs délégations se sont félicitées du nouveau statut de l'Organe spécial.

29. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution et animé un groupe de haut niveau composé comme suit:

- a) M. Sela Molisa, Ministre des finances et de la gestion économique (Vanuatu);
- b) M. Lotoala Metia, Ministre des finances, de l'économie et de la planification (Tuvalu);
- c) M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire

général adjoint, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

30. La Commission a noté que, malgré les efforts entrepris par les petits États insulaires en développement du Pacifique pour instaurer un développement économique social et écologique durable, d'importants problèmes subsistaient, en particulier la menace résultant des changements climatiques, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et le coût élevé des infrastructures, outre la modicité des ressources due à l'isolement, à l'exiguïté des superficies et à l'effectif peu nombreux des populations.

31. La Commission a reconnu la situation particulière des petits États insulaires en développement du Pacifique et réaffirmé l'engagement de fournir une aide. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'objectif d'un renforcement des liens entre le Pacifique et l'Asie par la coopération Sud-Sud, en particulier en utilisant les moyens offerts par la CESAP tels que le mécanisme de coordination régionale.

32. Considérant les changements climatiques comme un problème majeur, la Commission a noté avec préoccupation la fréquence accrue des catastrophes et des dégradations liées au climat, notamment l'érosion des côtes et la multiplication des orages et des inondations aux effets dévastateurs. Elle a aussi noté qu'il importait de fixer les priorités les plus urgentes afin d'orienter l'aide efficacement. Plusieurs délégations ont proposé d'inclure parmi les priorités l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, le renforcement des capacités des ressources humaines, le développement des infrastructures, le renforcement des institutions et l'application de réformes économiques.

33. La Commission a noté la nécessité de fournir une aide urgente et coordonnée aux petits États insulaires en développement du Pacifique et d'améliorer l'accès au financement comme indiqué dans le Document final de Port-Vila.

34. Elle a noté plusieurs projets en cours d'exécution dans les pays insulaires en développement du Pacifique concernant l'élaboration d'initiatives en matière d'énergies renouvelables.

35. La délégation japonaise a informé la Commission des résultats de la cinquième Réunion du Forum des dirigeants des îles du Pacifique (PALM5) avec le Japon, tenue les 22 et 23 mai 2009, comprenant l'engagement de fournir aux pays insulaires du Pacifique une aide de 50 milliards de yen sur trois ans. L'aide se concentrerait sur trois piliers du développement : l'environnement et les changements

climatiques ; la sécurité humaine par la formation des ressources humaines en matière de santé, d'eau et d'éducation; les échanges de personne à personne comme moyen d'établir des relations plus étroites entre le Japon et les pays insulaires du Pacifique.

36. La Commission a été informée des examens collégiaux réalisés à la suite du Pacte de Cairn sur le renforcement de la coordination du développement dans le Pacifique, adopté en 2009 du Forum des îles du Pacifique à sa quarantième session. Le premier examen effectué dans le cadre du Pacte avait été réalisé à Nauru et avait porté sur les processus nationaux de planification et les liens avec le budget. Ses résultats seraient présentés à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en août 2010.

37. À propos du Document final de Port-Vila et à la suite des catastrophes survenues récemment aux Tonga et au Samoa, une délégation a demandé une aide internationale en faveur de la création de systèmes d'alerte avancée et de mécanismes d'assurance et, en cas de catastrophe, d'un meilleur appui pour le financement et la reconstruction.

38. Plusieurs délégations ont informé la Commission de leur volonté persistante de soutenir les petits États insulaires en développement du Pacifique au moyen de la coopération Sud-Sud dans des domaines comme l'élaboration des politiques, le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines, la pêche, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, le microfinancement, la formation à la diplomatie, les bourses d'études artistiques et culturelles, la croissance verte et les technologies de l'information et de la communication.

39. La délégation de la République de Corée a informé la Commission que son gouvernement, en tant que partenaire du Forum des îles du Pacifique dans le Dialogue d'après-Forum, avait offert une aide substantielle aux petits États insulaires en développement, notamment sous forme de contributions en nature et de programmes de renforcement des capacités. La République de Corée était particulièrement intéressée à soutenir l'amélioration de la connectivité régionale, le développement des technologies de l'information et des communications et les activités dans le domaine maritime par la coopération multilatérale et bilatérale.

40. La Commission a noté que le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique centrait son intervention sur la fourniture d'une assistance technique et d'avis de politique générale conçus pour renforcer les stratégies nationales de développement durable, promouvoir les stratégies de croissance verte, favoriser les progrès dans l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le

développement durable des petits États insulaires en développement<sup>3</sup> dans le Pacifique et établir des partenariats à l'échelle de la sous-région et au-delà, englobant la coopération régionale et la coopération Sud-Sud, en cherchant spécialement à renforcer les liens entre le Pacifique et l'Asie.

41. Une délégation a noté les progrès accomplis sur la voie du développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique ; elle a proposé d'accorder une plus grande attention à cette stratégie compte tenu des crises mondiales récentes.

42. La Commission a approuvé en général le Document final de Port-Vila en tant que contribution régionale de l'Asie et du Pacifique à l'examen mondial de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

43. Elle s'est déclarée favorable au changement d'appellation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique qui deviendrait le « Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique ».

44. La Commission a adopté la résolution 66/2 sur l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement

#### Alinéa b)

#### Questions diverses

45. Aucune question n'a été soulevée à ce titre.

#### Point 3 de l'ordre du jour

#### Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 et les activités des institutions régionales de la CESAP

46. La Commission était saisie des documents suivants : Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ESCAP/66/4) ; Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2) ; Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3).

<sup>3</sup> Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement Port-Louis (Maurice) 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4) chap. I, résolution 1, annexe II.

#### Alinéa a)

#### Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

47. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents suivants : Rapport du Comité sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le développement inclusif à sa première session (E/ESCAP/66/5) ; Examen régional Asie-Pacifique du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : Document final de Dhaka (E/ESCAP/66/6) ; Rapport du centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/7).

48. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

49. Elle a exprimé son appréciation pour la qualité des analyses et l'appui au renforcement des capacités fournis aux membres pour répondre aux difficultés entraînées par la crise économique mondiale, promouvoir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et soutenir l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles).<sup>4</sup>

50. La région traversait une période de redémarrage en V à la suite de la crise mais les bases de ce redémarrage n'étaient pas encore solides et équilibrées, restant sujettes à de nombreuses incertitudes. Les décideurs devaient faire face à de nombreuses difficultés sur le plan des politiques générales et à des risques de baisses importantes menaçant une reprise soutenue et la promotion d'un développement inclusif, à cause notamment de l'instabilité des marchés financiers mondiaux, de la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole et de ses effets inflationnistes et des risques d'une nouvelle contagion déclenchée par la crise de la dette en Grèce. La Commission a prié le secrétariat de poursuivre son travail d'analyse sur les options de politique générale pour aider les pays membres à relever ces défis.

51. La Commission a reconnu que la crise économique mondiale avait été ressentie inégalement selon les pays et à l'intérieur des pays. Parce que les pauvres et les personnes vulnérables sont ceux qui souffrent le plus durant les ralentissements

<sup>4</sup> A/CONF.191/13, chap. II.

économiques, la crise avait menacé d'effacer une partie des gains acquis dans la région vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et risquait de compromettre la réalisation de l'objectif de développement inclusif. La Commission a pris note d'une demande invitant le Secrétariat à poursuivre son travail d'analyse sur les méthodes envisageables pour réduire la pauvreté et favoriser un développement inclusif.

52. En raison des incertitudes qui pesaient sur le processus de reprise après la crise, la promotion de la coopération économique et financière régionale, comprenant l'entraide régionale et une architecture financière, était essentielle pour soutenir le développement économique dans la région et pouvait contribuer également à une reprise économique mondiale soutenue. Dans ce contexte, le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire devait retenir l'attention car des pays ayant des caractéristiques générales et des niveaux de développement similaires étaient bien placés pour échanger leurs données d'expérience et apprendre l'un de l'autre. La Commission a reconnu également la nécessité d'investir dans la connectivité physique et numérique dans les pays de la région afin de faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a pris note d'une demande invitant le Secrétariat de continuer à fournir des analyses de politique générale pour aider les pays de la région à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

53. La Commission a approuvé en général le Document final de Dhaka (E/ESCAP/66/6); elle a prié la Secrétaire exécutive de le transmettre, à titre de contribution de l'Asie-Pacifique, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui se tiendrait à Istanbul (Turquie) en mai 2011. La Commission a exprimé son appréciation au secrétariat pour ses efforts et sa contribution à l'examen régional Asie-Pacifique du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 qui avait abouti à l'adoption du Document final de Dhaka.. Elle a noté que les résultats de l'examen seraient utiles aux pays les moins avancés et contribueraient également à exprimer une position régionale coordonnée.

54. La Commission a accueilli favorablement les diverses initiatives entreprises en faveur des pays les moins avancés par un certain nombre d'États membres de la région Asie-Pacifique. Plusieurs délégations ont prié le Secrétariat de poursuivre ses activités en faveur des PMA pour les aider à solutionner leurs problèmes de développement, notamment ceux qui résultaient des effets de la crise économique. La Commission a mentionné, entre autre, un régime de franchise de droits et de tarifs préférentiels pour les exportations des PMA applicable à 94 % des lignes tarifaires de l'Inde et la

promotion des échanges commerciaux avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN), y compris ses pays membres les moins développés, dans le cadre de l'application de l'Accord sur un partenariat économique global entre le Japon et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du sud-est, ainsi que les activités du Centre ASEAN-Japon et le plan de la République de Corée visant à renforcer la coopération pour le développement avec les pays les moins avancés dans le domaine des politiques de croissance verte afin de remédier aux problèmes liés aux changements climatiques.

55. La Commission a pris note d'une demande priant les pays donateurs d'exécuter ponctuellement leurs engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD) afin de préserver les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en reconnaissant qu'il fallait rendre plus efficace la coordination parmi les pays donateurs. Elle a aussi encouragé tous les pays à assumer la direction et la responsabilité primordiale de leur propre développement et à explorer les possibilités de mobiliser des ressources financières autres que l'APD. Les ressources financières étant limitées, les méthodes participatives qui s'appuyaient sur les points forts d'un large éventail de parties prenantes pourraient être utiles à cet effet. La Commission a pris note aussi du plan d'APD de la République de Corée visant à appuyer le développement des pays qui ont des besoins particuliers; elle a noté la convocation du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011.

56. La Commission a noté favorablement les travaux du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) et a rappelé la contribution apportée par le Centre depuis sa création. En raison du rôle central que le Centre pouvait jouer dans les domaines de la promotion du développement agricole et de la réduction de la pauvreté, la Commission a encouragé les pays membres à contribuer au financement de ses activités. La Commission a appuyé en général la recommandation du Conseil d'administration du Centre visant à changer son appellation, qui deviendrait « Centre pour la réduction de la pauvreté grâce à l'agriculture durable », tout en conservant l'acronyme CERPEDECS.

57. La Commission a pris note d'une demande priant le Secrétariat de fournir des services d'analyse pour définir une position et une perspective régionales à faire connaître à l'occasion des grandes réunions internationales comme le Sommet du G-20 qui devait se tenir en République de Corée en novembre 2010, le Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement prévu pour 2010 et la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés qui devait se tenir en 2011. La Commission a pris note

aussi d'une demande priant le Secrétariat d'aider la région à traduire en recommandations politiques concrètes de portée régionale les initiatives convenues lors des réunions internationales.

58. La Commission a approuvé en général les recommandations contenues dans les documents examinés au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.

59. La Commission a adopté la résolution 66/3 sur l'application du Document final de Dhaka sur le programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés.

#### **Alinéa b)**

#### **Commerce et investissement**

60. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa première session (E/ESCAP/66/8), du Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/66/9) et du Rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/10).

61. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Japon, Mongolie, Pakistan, Thaïlande.

62. La Commission a noté qu'il fallait respecter les engagements concernant l'accès au marché et s'abstenir de mesures protectionnistes qui ralentiraient la reprise après la crise économique mondiale au lieu d'y contribuer.

63. Elle a exprimé son attachement à un système d'échanges commerciaux multilatéraux fondé sur des règles, équitable et transparent pour favoriser le commerce mondial et le développement ; il était important de conclure les négociations commerciales multilatérales au titre du Programme de Doha pour le développement<sup>5</sup> en parvenant à des résultats équilibrés aussitôt que possible. La Commission a prié le secrétariat de poursuivre ses efforts pour aider les pays en développement de la région qui n'étaient pas encore membres de l'Organisation mondiale du commerce à accéder à cette organisation et d'aider aussi les pays déjà membres à recueillir les avantages de leur qualité de membre en collaboration étroite avec les organisations internationales et régionales pertinentes.

64. La Commission a pris note de la synergie entre la conclusion des négociations de Doha et la promotion de l'aide en faveur du commerce qui renforceraient les capacités des pays en développement de tirer avantage

des échanges commerciaux et de se redresser après la crise économique mondiale. Elle a noté aussi les mesures prises par le Gouvernement japonais d'intensifier son aide au commerce, notamment par son « Initiative de développement pour le commerce 2009 » qui comprenait un total de 12 milliards de dollars pour des projets de commerce bilatéral durant la période 2009-2011.

65. La Commission a observé que divers petits pays, dont les pays insulaires en développement, avaient subi une érosion des préférences tarifaires qui avait sapé leur capacité de créer des recettes et de réduire la pauvreté. Elle a pris note simultanément des systèmes généralisés de préférence (SGP) appliqués par divers pays développés en faveur des pays moins développés et des pays les moins avancés. Ces mécanismes étaient perçus favorable pour autant qu'ils ne provoquaient pas un détournement des échanges et ne comportaient pas de règles d'origine restrictives.

66. La Commission a reconnu le rôle de la formulation de politiques du commerce basées sur des preuves, y compris à l'échelon national ; elle a exprimé son appui pour les travaux accomplis au titre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation en matière de commerce (ARTNeT).

67. La Commission a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat poursuive ses efforts pour renforcer le commerce et les investissements régionaux en s'attachant spécialement à promouvoir le commerce et les investissements Sud-Sud en coopération avec les organisations et les entités compétentes. Elle a noté que des accords commerciaux régionaux conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce pouvaient contribuer à augmenter les flux d'échanges commerciaux et d'investissements régionaux et constituer des éléments constructifs d'intégration régionale. Elle a exprimé son soutien aux initiatives du secrétariat dans ce domaine comme l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) et la Base de donnée des accords sur le commerce et les investissements dans la région Asie-Pacifique (APTAD).

68. La Commission a pris note des progrès faits au titre de l'APTA par l'adoption d'accords-cadres sur les investissements et la facilitation du commerce à la Troisième session du Conseil ministériel tenue à Séoul le 15 décembre 2009 et par la conclusion attendue de la quatrième série de négociations tarifaires et la signature de l'accord-cadre sur le commerce des services et la conclusion d'accords à part entière dans ces domaines. Elle a pris note aussi de l'engagement du processus d'accession à l'APTA par la Mongolie. La délégation mongole a exprimé ses remerciements pour l'assistance technique fournie par le secrétariat à la Mongolie afin de renforcer sa capacité de mener des négociations

<sup>5</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.



correctement documentées pour l'accès à l'APTA et à d'autres accords commerciaux.

69. La Commission a souligné qu'il fallait renforcer la coopération régionale en matière de facilitation du commerce en consolidant particulièrement le développement de l'infrastructure et des ressources humaines pour la facilitation du commerce et en intensifiant la coopération régionale entre les institutions financières. La Commission a pris note de diverses activités entreprises par les pays pour faciliter le commerce et les transports aux niveaux régional et national.

70. Elle a mis en évidence le rôle du secteur privé en matière de commerce et d'investissement et le besoin d'un environnement favorable et stable pour le développement du secteur privé. Elle a appelé à des activités d'assistance technique fondées sur les besoins pour fortifier le secteur privé, comme celles que le secrétariat exécutait dans la sous-région Bassin du Mékong, centrées sur la création de capacités pour les petites et moyennes entreprises.

71. La Commission a constaté l'existence d'un lien étroit entre le commerce et les investissements, en particulier l'investissement étranger direct. Elle a souhaité des synergies plus fortes entre les investissements intérieurs et les investissements étrangers, en particulier en coordonnant et les politiques et les stratégies nationales de développement et d'investissement. Elle a noté le rôle important des partenariats public-privé. Elle a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat étudie plus avant la conception de partenariats public-privé efficaces pour la promotion de grands investissements qui répondraient aux besoins locaux de développement.

72. La Commission a noté qu'une délégation estimait important d'encourager la responsabilité sociale des entreprises dans le cas de toutes les parties prenantes.

73. Elle a exprimé son appui pour les travaux entrepris par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) ; elle a demandé de renforcer les synergies entre toutes les institutions régionales de la CESAP et les institutions pertinentes au niveau national.

74. La Commission a été informée que l'Inde, pays hôte du CAPTT, continuerait de fournir un appui institutionnel et financier pour le Centre, outre son soutien administratif comprenant notamment les services d'entretien des locaux.

75. Elle a pris note des travaux importants du CAPTT en matière de promotion des systèmes nationaux d'innovation et du programme de travail sur les technologies des énergies renouvelables. Elle a été informée que le Gouvernement indien avait signé un accord sur un fonds d'affectation spéciale pour un projet de trois ans d'un montant de 321 750 dollars des États-Unis portant sur la promotion des systèmes nationaux d'innovation dans la région Asie-Pacifique.

76. La Commission a noté l'engagement financier pris par le Gouvernement indien en faveur de l'ONUCGMAP pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011. La délégation indienne a souligné que l'ONUCGMAP devait continuer à centrer son attention sur le transfert des technologies appropriées et le développement des énergies renouvelables pour le secteur agricole, en collaboration avec les organismes compétents à l'échelon national.

77. La Commission a entériné généralement les recommandations figurant dans les documents examinés au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

#### **Alinéa c) Transports**

78. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa première session (E/ESCAP/66/11).

79. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée et Thaïlande.

80. La Commission a mis en relief le rôle primordial des transports et de la connectivité pour promouvoir un développement économique et social durable, réduire la pauvreté et améliorer le bien-être général de la population. Elle a pris note des progrès faits dans le développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et dans l'amélioration de la connectivité interrégionale, y compris les couloirs de transport intermodal entre l'Asie et l'Europe. Elle a demandé de poursuivre ces efforts. La Commission a noté aussi favorablement les activités entreprises par le secrétariat pour améliorer la connectivité régionale, en particulier en progressant vers la réalisation d'un système international intermodal intégré de transport et de logistique ; elle a demandé au secrétariat de poursuivre dans cette voie. Elle a pris note avec intérêt des initiatives de l'Inde et de la Fédération de Russie pour promouvoir la connectivité à l'intérieur des pays et avec les pays et les régions voisins, ainsi que des mesures prises par l'ASEAN qui élargissaient la connectivité pour inclure les technologies de l'information, l'énergie, le tourisme et les échanges de personne à personne.

81. La Commission a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat poursuive ses efforts pour aider les pays membres à développer la connectivité intermodale par l'intégration des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et des autres systèmes de transport en travaillant à la rédaction d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. Une telle initiative créerait des possibilités pour un changement de mode de transport de la route au rail et pour la durabilité des transports grâce à une meilleure logistique.

82. La Commission a pris note favorablement de l'offre faite par le Gouvernement de la République de Corée d'apporter un soutien au développement de la connectivité intermodale et des ports secs.

83. Elle a pris note avec satisfaction de la ratification par l'Indonésie de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie<sup>6</sup> et des progrès faits par ce pays en vue de devenir partie à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique.<sup>7</sup>

84. La Commission a noté avec intérêt qu'un séminaire avait été organisé à Tokyo en février 2010 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Route d'Asie.

85. Elle a souligné que le problème de la sécurité routière devait être traité comme une priorité ; elle a prié le secrétariat de continuer à aider les pays membres à améliorer la sécurité routière. Elle a prié le secrétariat d'organiser des réunions régionales et sous-régionales pour faciliter l'exécution des activités de la Décennie d'action pour la sécurité routière.

86. Elle a relevé l'importance de la facilitation des transports pour la connectivité et le développement des couloirs de transit, comprenant l'élimination des obstacles non physiques, la simplification des procédures douanières et la simplification des formalités de franchissement des frontières.

87. La Commission a noté favorablement les travaux du secrétariat en matière de facilitation des transports et notamment son rôle dans la rédaction de l'accord entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers internationaux.<sup>8</sup>

88. La Commission a pris note d'une demande adressée au secrétariat tendant à ce qu'il continue d'établir des projets spécialisés pour promouvoir la facilitation des transports et du commerce, y compris l'organisation de séminaires et d'activités de

renforcement des capacités. La délégation chinoise a déclaré que son gouvernement était disposé à poursuivre son aide aux pays partenaires régionaux en entreprenant des études et en participant aux investissements dans l'infrastructure en vue de développer la connectivité régionale.

89. La Commission a relevé l'importance des partenariats public-privé dans le financement du développement de l'infrastructure économique et sociale. Elle a pris note du succès de la Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure, tenue à Jakarta (Indonésie) du 14 au 17 avril 2010, accueillie par le Gouvernement indonésien et soutenue par la CESAP, et de son document final, la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/CRP.17). La Commission a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat donne des indications et contribue à favoriser l'échange des données d'expérience entre les membres et membres associés pour promouvoir davantage les partenariats public-privé.

90. La Commission a entériné généralement le rapport et les recommandations du Forum des ministres asiatiques des transports à sa première session.

91. La Commission a adopté les résolutions ci-après :

a) Résolution 66/4 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie;

b) Résolution 66/5 sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique;

c) Résolution 66/6 sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique.

#### **Alinéa d)**

#### **Environnement et développement**

92. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents ci-après: Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa première session (E/ESCAP/66/12); Rapport du Comité de coordination des programmes ayant trait aux sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/66/INF/3) ; Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/66/INF/4).

93. Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Japon, République de Corée et Thaïlande.

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, No 41607.

<sup>7</sup> Résolution 62/4 adoptée par la Commission le 12 avril 2006, annexe.

<sup>8</sup> Les négociations sur l'accord principal ont été conclues à Issyk-Kul (Kyrgyzstan) en juin 2008.

94. La Commission a reconnu la pertinence des travaux de la Commission du Mékong, prouvée par la participation de représentants de haut niveau au premier Sommet de la Commission, tenu à Hua Hin (Thaïlande) en avril 2010. Elle s'est félicitée du rôle de la Commission du Mékong en tant que structure régionale de dialogue et d'échange d'informations sur la gestion des ressources en eau transfrontalières ; elle a considéré qu'il était nécessaire de renforcer la collaboration entre les divers mécanismes et cadres sous-régionaux pour les rendre plus efficaces.

95. La Commission a reconnu que la coopération régionale jouait un rôle important en matière d'environnement et de développement. Il fallait renforcer la coopération avec les autres organisations internationales et les institutions financières internationales pour appuyer l'action en faveur du développement économique, du progrès social et la durabilité écologique.

96. La Commission a pris note des travaux préparatoires accomplis par le secrétariat en vue de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement qui sera accueillie par le Gouvernement kazakh du 27 septembre au 2 octobre 2010. Plusieurs délégations ont encouragé les États membres de la CESAP à participer activement à cette conférence et exprimé leur appui aux activités préparatoires en cours. La Commission a également noté que la réunion consultative régionale pour la Conférence ministérielle se tiendrait, avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée, à la suite immédiate du cinquième Forum de consultation politique du réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte qui aura lieu du 5 au 7 juillet 2010.

97. La Commission a noté que la croissance économique écologiquement viable, la « croissance verte », était l'un des modèles retenus pour le développement durable et la réduction de la pauvreté dans la région. À cet égard, la Commission s'est félicitée des diverses initiatives prises par les pays de la région Asie-Pacifique selon leurs priorités et leur situation nationales. Elle a pris note avec satisfaction des dispositions prises par les États membres, parmi lesquelles : l'adoption d'un mode développement à basse émission de carbone ; la politique de réduction, réutilisation et recyclage (3R) ; la pratique Mottainai encouragée par le Japon ; la recherche de l'efficacité énergétique et de la modernisation de l'économie en Fédération de Russie ; la production d'énergie solaire en Inde ; la promotion des combustibles propres, notamment le gaz naturel comprimé ; la réduction de la pollution atmosphérique dans les villes au Bangladesh ; l'encouragement des partenariats public-privé en faveur des investissements verts et du développement des entreprises écologiques en Thaïlande ; la création d'un secrétariat de la croissance verte et l'adoption d'un guide de la croissance verte au Cambodge ; le développement urbain durable à Fidji et dans d'autres

pays insulaires du Pacifique. La Commission a noté que le Japon avait conclu avec succès en 2010 l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre.<sup>9</sup> Elle s'est félicitée de l'intention exprimée par le Gouvernement de la République de Corée d'appuyer le réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte.<sup>10</sup>

98. La Commission a estimé que la crise économique récente démontrait le besoin de nouveaux modèles et stratégies permettant de mieux réagir aux crises de ce type. Elle a relevé les mesures prises par de nombreux gouvernements pour s'orienter vers un développement à basses émissions de carbone et jugé qu'il fallait adopter un modèle de développement harmonisé conduisant au développement durable. Les États membres ont échangé des informations sur un certain nombre de mesures qui donnaient une priorité élevée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, comprenant notamment la fixation d'objectifs pour l'augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable, des incitations à utiliser des combustibles plus propres et à rechercher l'efficacité énergétique pour remédier à la pollution atmosphérique et le renforcement de l'efficacité économique.

99. La Commission a noté que les changements climatiques risquaient de multiplier les catastrophes naturelles. Elle a pris note d'une demande d'aide internationale pour l'application de plans de réduction des risques de catastrophe dans les pays de la région exposés à ces phénomènes.

100. Plusieurs délégations ont mis en relief les problèmes engendrés par l'urbanisation rapide, comme la pollution atmosphérique, l'insuffisance des infrastructures et des services et le besoin de capacités plus grandes en matière d'urbanisme et de gestion urbaine. Les difficultés étaient manifestes dans les zones urbaines du Pacifique, malgré la taille relativement petite des villes. La délégation japonaise a estimé que les enseignements tirés de l'exécution de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre contribueraient à améliorer l'environnement urbain dans la région.

---

<sup>9</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2000, Kitakyushu, Japan, 31 August-5 September 2000: Ministerial Declaration, Regional Action Programme (2001-2005) and Kitakyushu Initiative for a Clean Environment (E/ESCAP/2096)* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.01.II.F.12), Troisième partie.

<sup>10</sup> Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005 (ST/ESCAP/2379)* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), Annexe III.

101. Elle a relevé les progrès accomplis dans certains pays membres quant à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau et, en particulier, les mesures appliquées dans la région pour réduire, réutiliser et recycler les ressources en eau. Elle a aussi reconnu les inégalités dans l'accès aux équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement entre les différents pays de la région. La Commission a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat renforce la coopération avec la Commission économique pour l'Europe dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Elle a demandé que le secrétariat cadre les échanges sur la question de l'eau en les centrant sur la gestion intégrée des ressources hydriques à partir des concepts acceptés internationalement.

102. La Commission a été informée que le Japon accueillerait la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Aichi-Nagoya en octobre 2010. Il était prévu de débattre à cette occasion de la notion de « coexistence avec la nature » et de la perspective de « la conservation de la diversité biologique comme une mesure de développement et de lutte contre la pauvreté ». La Commission a encouragé les États membres à participer activement à la Conférence.

103. La Commission a entériné généralement les recommandations figurant dans le document E/ESCAP/66/12, notant que ces recommandations pourraient également être communiquées à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique qui se tiendrait à Astana (Kazakhstan).

104. La Commission a adopté la résolution 66/7 sur le Programme en faveur des villes du Pacifique.

#### **Alinéa e) Technologies de l'information et de la communication**

105. Outre les documents courants à l'examen, au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (E/ESCAP/66/13).

106. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Bangladesh, Inde, Indonésie, Japon, Fédération de Russie, République de Corée, Thaïlande, Tonga et Viet Nam.

107. La Commission a noté que les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient un socle important pour le développement socioéconomique et la réduction des risques de catastrophe. Elle a relevé la tâche accomplie par le secrétariat pour fournir des options de politique

générale et prêter son appui à l'application de mesures visant à réduire l'écart numérique et pour soutenir les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté que l'appui en faveur de diverses applications des TIC, telles que le commerce international électronique, les systèmes de guichet unique, l'administration en ligne, le commerce électronique, la communauté électronique, la télémédecine et l'apprentissage en ligne, était important pour le développement socio-économique des pays de la région. Étant donné cependant que le développement de l'infrastructure et les services des TIC finirait par dépasser les capacités budgétaires des pays membres en développement de la CESAP, il était souhaitable que le secrétariat s'intéresse aux possibilités d'attirer les investissements dans les TIC par un mécanisme de partenariat public-privé. Compte tenu de la demande accrue de TIC dans les pays membres en développement de la CESAP et de la nécessité d'élargir l'accès à diverses ressources, le secrétariat a été prié d'examiner attentivement l'importance des TIC et d'appuyer à l'avenir l'application des initiatives en faveur des TIC dans divers secteurs.

108. Prenant note du mémorandum d'accord entre l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et le secrétariat, signé en décembre 2008, la délégation japonaise a exprimé son appréciation pour les efforts entrepris par la CESAP dans la promotion de l'utilisation des services par satellites à bande large WINDS (Wideband InterNetworking engineering test and Demonstration Satellite) à destination des pays insulaires du Pacifique et dans le partage d'informations sur l'utilisation de la connectivité et des applications satellitaires.

109. Au sujet de la connectivité dans le Pacifique, la Commission a été informée que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique avaient demandé un examen de la Stratégie numérique pour le plan du Pacifique<sup>11</sup> et la mise à jour du cadre de développement des TIC pour la sous-région du Pacifique. En conséquence, la Réunion des hauts responsables et ministres des TIC du Pacifique serait convoquée par le secrétariat de la Communauté du Pacifique, aux Tonga, du 16 au 18 juin, afin d'examiner une nouvelle Stratégie quinquennale des TIC pour le Pacifique. La délégation des Tonga a demandé l'assistance du Secrétariat pour donner effet aux priorités des TIC adoptées par les ministres des TIC du Pacifique.

110. La Commission s'est félicitée des contributions notables apportées par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et

<sup>11</sup> Le document intitulé *Pacific Plan for Strengthening Regional Cooperation and Integration* a été adopté par les dirigeants lors du Forum des îles du Pacifique réuni en octobre 2005. Il est disponible à l'adresse [www.forumsec.org.fj](http://www.forumsec.org.fj).

des fonctions importantes remplies par le CAPFTIC. Les services de renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Centre ont été jugés particulièrement utiles et novateurs. Il était remarquable que des partenariats et une collaboration se soient établis entre les gouvernements et le CAPFTIC en un temps relativement court.

111. La Commission a pris note d'une demande adressée au CAPFTIC de fournir davantage de services de renforcement des capacités dans le domaine de la formulation de politiques des TIC. Elle a pris note aussi d'une demande d'élargir les activités du Centre pour répondre aux besoins qui apparaissaient parmi les membres.

112. En outre, la Commission a été informée de la collaboration en cours entre le CAPFTIC et plusieurs gouvernements au sujet de l'emplacement et de la mise en fonctionnement au niveau national de l'Académie du CAPFTIC pour l'initiation des responsables publics aux TIC. La Commission a été informée des initiatives visant à utiliser l'Académie pour la formation aux TIC des principaux responsables de l'information et des responsables des institutions publiques locales. La Commission a été informée que le Viet Nam, quatorzième pays à lancer le programme de l'Académie au niveau national, donnerait des cours utilisant différentes méthodes de formation à l'intention des cadres des administrations publiques à tous les niveaux.

113. La délégation de la République de Corée a informé la Commission que son gouvernement était favorable au maintien du CAPFTIC au-delà de 2011. Son gouvernement était prêt à continuer de fournir un appui financier au Centre. Les représentants de l'Inde et de l'Indonésie ont mentionné les contributions déjà apportées au Centre par leur gouvernement

114. Un ferme appui s'est exprimé en faveur du maintien en fonctionnement du CAPFTIC au-delà de 2011, étayé par la recommandation unanime du Conseil d'administration du CAPFTIC et les résultats d'une évaluation indépendante.

115. La Commission a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans l'utilisation des TIC pour le développement économique durable, y compris les applications des TIC pour l'administration en ligne, le commerce électronique et les centres informatiques communautaires.

116. La Commission a pris note du rapport du CAPFTIC et a entériné généralement les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Centre à sa quatrième session.

#### **Alinéa f)**

#### **Réduction des risques de catastrophes**

117. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de deux documents d'information : le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/66/INF/5) et le rapport du Groupe des cyclones tropicaux (E/ESCAP/66/INF/6).

118. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Bangladesh, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, République de Corée et Thaïlande.

119. Consciente de l'extrême vulnérabilité de la région Asie-Pacifique aux catastrophes, la Commission a exprimé son appui aux efforts en faveur de la réduction des risques de catastrophe, jugés importants pour le développement durable et inclusif.

120. La Commission a pris note avec satisfaction des travaux du secrétariat pour faciliter l'application du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes<sup>12</sup> et celle des importantes initiatives prises par le secrétariat dans ce domaine, notamment la création de la barrière Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophes et la conception et la rédaction du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes qui s'annonçait comme un très bon exemple de coopération et de coordination à l'intérieur du système des Nations Unies dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes.

121. La Commission a été informée que JAXA et la CESAP exécutaient une série d'activités et d'initiatives pour promouvoir l'utilisation efficace des images de satellite et de la télédétection pour la réduction des risques de catastrophes et pour favoriser la communication à travers des initiatives comme Sentinel Asia et WINDS. La Commission a été informée aussi que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, réuni à Bangkok pour sa seizième session en janvier 2010, avait exprimé le désir que Sentinel Asia soit utilisé de plus en plus par les organismes responsables de la gestion des conséquences des catastrophes soutenues par la CESAP et les autres organisations pertinentes dans la région. La délégation thaïlandaise s'est félicitée de la création du Système régional intégré d'alerte avancée multirisque (RIMES).

122. La Commission a noté avec satisfaction les activités du secrétariat visant à réduire les risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique. Elle a souligné l'importance de la coopération avec d'autres organisations, y compris le Secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale des

---

<sup>12</sup> A/CONF.206/6, Chap. I, résolution 2.

Nations Unies de prévention des catastrophes, afin d'éviter les doubles emplois. Elle a aussi estimé que la CESAP devrait travailler étroitement avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à la réduction des risques de catastrophe.

123. La Commission a souligné la nécessité de promouvoir les applications spatiales pour la gestion des risques de catastrophes. La délégation chinoise a informé la Commission que son Gouvernement avait écrit au secrétariat pour lui offrir gratuitement des produits et services fournis par deux satellites en orbite qui faisaient partie d'une constellation de huit petits satellites que la Chine envisageait de créer. La Commission a remercié le Gouvernement chinois pour l'appui financier qu'il avait offert en faveur de la création du mécanisme de coopération régional sur le suivi et l'alerte avancée en matière de catastrophes liées à la sécheresse. La Commission a estimé que le mécanisme pourrait aider les pays à mieux comprendre les catastrophes liées à la sécheresse et à mieux estimer leurs conséquences économiques, environnementales et sociales au moyen des applications des techniques spatiales.

124. La délégation de la République islamique d'Iran a fait état de progrès dans l'application du cadre d'action de Hyogo et l'établissement d'une organisation nationale de gestion des crises à la suite du séisme dévastateur de Bam en 2003. La délégation a souligné qu'il était important d'analyser les causes profondes des catastrophes qui englobaient l'ensemble des questions de développement socioéconomique, comme la participation communautaire, la sensibilisation du public, le partage de l'information, l'alerte avancée, la répartition des ressources, l'utilisation des capacités et des ressources locales et même l'urbanisation et les changements climatiques. La délégation a réitéré l'intention de son Gouvernement d'accueillir un centre de gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information et de la communication et des technologies spatiales en vue de faciliter et de renforcer la coopération entre les membres de la Commission.

125. La Commission était consciente de l'importance du Comité des typhons CESAP/OMM et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux pour la réduction des risques de catastrophes liées aux cyclones dans la région.

126. Le représentant de l'OMM, à propos de la possibilité d'intégrer l'information sur le climat à la réduction des risques de catastrophes, a indiqué que l'OMM continuerait d'appuyer le plus possible l'action des deux organismes intergouvernementaux régionaux, en collaboration avec la CESAP.

127. Le représentant du Comité des typhons a informé la Commission des activités récentes du Comité concernant la météorologie, l'hydrologie et la réduction

des risques de catastrophes, visant en particulier à réduire les risques d'inondation en zone urbaine créés par les changements climatiques. Il a remercié les autorités de Macao (Chine) qui continueraient à abriter le secrétariat du Comité des typhons jusqu'en 2014 et le Gouvernement de la République de Corée qui accueillerait la session annuelle du Comité en 2011.

128. La Commission a adopté la résolution 66/8 sur l'examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran.

#### **Alinéa g) Développement social**

129. Outre les documents communs soumis au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux (E/ESCAP/66/14).

130. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

131. La Commission a réaffirmé l'importance du développement social dans l'action menée par la région pour parvenir à un développement inclusif et durable. Elle a exprimé son ferme appui aux travaux du secrétariat dans ce domaine et demandé leur renforcement.

132. La Commission a noté les incidences de la crise économique dans la région, en particulier sur les groupes sociaux les plus vulnérables. Plusieurs délégations ont fait état des divers programmes de protection sociale mis en place, concernant notamment les soins de santé abordables, les régimes de retraite pour les personnes âgées, les politiques de l'emploi et les mécanismes d'aide au revenu pour atténuer les effets de la crise et accélérer la récupération des personnes les plus touchées. La Commission a noté en outre la protection sociale pouvait contribuer à la réduction des risques et des vulnérabilités et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné l'intérêt de la coopération régionale pour la mise en commun des bonnes pratiques et des données d'expérience dans le domaine de la protection sociale. Elle a appelé le secrétariat à renforcer encore son action dans ce domaine.

133. La Commission a reconnu les liens importants qui existent entre la population et le développement et s'est félicitée de l'organisation de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique en 2012, conformément à la résolution 74 (XXIII) sur la

coopération régionale dans le domaine de la population, adoptée par la Commission le 17 avril 1967. Plusieurs délégations ont estimé que les domaines prioritaires ci-après avaient une importance essentielle dans le domaine de la population et du développement : le vieillissement de la population et ses conséquences pour la protection sociale et les soins de santé; les migrations internationales et le développement; l'urbanisation; la formation des jeunes; la mortalité maternelle.

134. La Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés par de nombreux pays de la région dans l'application du Cadre d'action du Millénaire de Biwako<sup>13</sup> et Biwako + 5<sup>14</sup> au cours de la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012. Plusieurs délégations ont rendu compte des politiques et des programmes en cours pour protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées, notamment l'alignement de la législation nationale sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>15</sup>. La Commission a félicité le secrétariat de l'aide apportée aux gouvernements dans ce domaine, notamment l'organisation du Congrès de Takayama sur un tourisme inclusif et accessible, tenu à Takayama (Japon) en novembre 2009.

135. La Commission s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement de la République de Corée d'accueillir la réunion intergouvernementale régionale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées en 2012.

136. La Commission a exprimé son ferme appui au rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux (Bangkok, 16-18 novembre 2009), notamment la Déclaration de Bangkok sur Beijing + 15.<sup>16</sup> Reconnaissant l'importance de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing<sup>17</sup> et de la Déclaration de Bangkok, la Commission a demandé au secrétariat de continuer à soutenir les gouvernements dans ce domaine.

---

<sup>13</sup> Cadre Régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1) (voir également la résolution 59/3 de la Commission en date du 4 septembre 2003).

<sup>14</sup> Biwako + 5: vers une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/APDDP(2)/2).

<sup>15</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

<sup>16</sup> E/ESCAP/66/14, chap. I.

<sup>17</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (Publication des Nations Unies, no de vente F. 96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

137. La Commission a pris note de plusieurs grands problèmes communs à la région, notamment la situation des femmes pauvres et des femmes handicapées, le trafic des femmes et des filles et les migrations internationales, la violence envers les femmes, les femmes et le VIH/sida et les taux élevés de mortalité maternelle. Elle a pris note de toutes les mesures adoptées par les gouvernements de la région pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces mesures visaient notamment le renforcement des politiques, des stratégies et des programmes nationaux sur l'égalité des sexes; la promotion du rôle des femmes dans l'exercice de l'autorité et la prise des décisions, notamment la représentation féminine dans les parlements nationaux; le renforcement du rôle des femmes dans l'économie, notamment les initiatives de microfinancement; l'adoption d'une budgétisation tenant compte des sexes; l'établissement de plans d'action nationaux pour donner application aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité; des projets portant sur l'organisation d'une conférence régionale sur les femmes et le développement urbain.

138. Une délégation a exprimé son appui à la Secrétaire exécutive de la CESAP pour son rôle de Présidente du mécanisme de coordination régional des Nations Unies, notamment ses travaux au sein du Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en faveur de la cohérence des politiques du système des Nations Unies au niveau régional.

139. La Commission a constaté l'évolution changement démographique et le vieillissement rapides de la population dans plusieurs pays de la région. Le Gouvernement chinois s'est déclaré intéressé par une collaboration avec le secrétariat pour promouvoir la coopération régionale dans le domaine de l'éducation des personnes âgées et des soins à leur intention.

140. La Commission a reconnu l'importance des migrations internationales et leur contribution au développement. La Fédération de Russie a indiqué qu'elle finançait un projet visant à promouvoir la coopération régionale en matière de migrations internationales et d'envois de fonds entre pays de la région.

141. La représentante du Fonds des Nations Unies pour la population a remercié la CESAP d'avoir organisé le Forum Asie-Pacifique de haut niveau chargé de comparer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement + 15, qui avait eu lieu à Bangkok les 16 et 17 septembre 2009. Elle a demandé instamment aux gouvernements d'investir davantage de ressources financières et humaines afin de réduire véritablement la mortalité

maternelle. La représentante a noté que des efforts systématiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribueraient à réduire la pauvreté et la mortalité maternelle et à améliorer la santé en matière de procréation. Elle a estimé que la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique serait l'occasion d'examiner ces questions et d'autres problèmes importants en matière de développement et de population.

142. Le représentant du Programme commun ONUSIDA a souligné que la région avait la possibilité d'influer sur la progression future du VIH en Asie et dans le Pacifique. Notant les recommandations de la Commission chargée du sida en Asie et de la Commission chargée du sida dans le Pacifique, le représentant a demandé instamment aux gouvernements d'envisager une intervention régionale spécifique qui contribuerait à la réalisation des objectifs sociaux, sanitaires et économiques sur les plans national et régional. Il a suggéré qu'il serait opportun pour la CESAP et son secrétariat de travailler en étroite collaboration avec ONUSIDA afin de soutenir les progrès accomplis sur la voie de l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH ainsi qu'aux soins et à l'appui à fournir dans ce domaine, en particulier en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

143. La Commission a noté la contribution financière généreuse des Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée aux travaux du secrétariat dans le domaine du développement social.

144. La Commission a adopté les résolutions ci-après :

a) Résolution 66/9 sur la mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

b) Résolution 66/10 sur l'appel régional à l'action pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien en Asie et dans le Pacifique ;

c) Résolution 66/11 sur les préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) ;

d) Résolution 66/12 sur la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

#### **Alinéa h) Statistiques**

145. Outre les documents communs soumis au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie

du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/66/15 et Corr.1).

146. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Mongolie, Philippines et République de Corée.

147. La Commission a souligné l'importance pour la région d'un développement statistique fondé sur un travail méthodologique et une coopération technique tournés vers le renforcement des capacités de rassemblement et de production des données, d'analyse et de diffusion des statistiques et des indicateurs utiles à la formulation de politiques suffisamment documentées, d'analyse des tendances du développement et de suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement.

148. La Commission a noté favorablement que le secrétariat reconnaissait le rôle important du sous-programme 7, Statistiques, comprenant l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), comme instrument d'appui du développement économique et social de la région. Quelques délégations ont décrit les mesures prises par leur pays pour améliorer les statistiques nationales et ont invité le secrétariat à maintenir la priorité donnée au programme de travail correspondant à ce sous-programme et le soutien procuré au renforcement des capacités des services nationaux de statistique.

149. La Commission a exprimé son soutien au secrétariat pour l'action accomplie en matière de développement des statistiques, en particulier l'amélioration de la mesure de l'emploi informel et de la contribution économique du secteur informel et l'amélioration du rassemblement des données sur l'incapacité.

150. Au sujet des futurs domaines d'activité envisagés, une délégation a exprimé la crainte que les travaux sur statistiques différenciées par sexe puissent faire double emploi avec ceux d'autres organismes des Nations Unies. Le secrétariat a précisé que le programme de travail proposé reprendrait des initiatives mondiales désignées comme prioritaires par la Commission de statistique des Nations Unies en leur donnant effet au niveau régional, compte tenu des réalités propres à la région et des besoins des pays. Le secrétariat a précisé que, selon sa stratégie de coopération technique, les activités seraient menées en coordination et en collaboration étroites avec les partenaires internationaux et régionaux concernés par le développement des statistiques.

151. La Commission a pris note de l'opinion selon laquelle le secrétariat devrait poursuivre sa collaboration étroite avec les organismes sous-régionaux de statistique.



152. La Commission a souhaité que de nouveaux domaines d'activité se développent au titre du sous-programme 7, Statistiques, notamment les statistiques sur l'infrastructure et de nouveaux programmes de formation. On a rappelé que le Comité de la réduction de la pauvreté avait signalé le besoin d'un plan d'action régional pour améliorer les statistiques de la pauvreté.<sup>18</sup>

153. La Commission a félicité l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) à l'occasion de son quarantième anniversaire et a exprimé sa vive gratitude pour l'amélioration des capacités des statisticiens nationaux obtenue grâce aux programmes de formation de l'Institut.

154. La Commission a approuvé les nouvelles orientations du programme de travail de l'ISAP pour les années universitaires 2010-2014, adoptées par le Conseil d'administration à sa cinquième session et privilégiant une formation fondée sur l'acquisition de compétences et sur la poursuite du développement de la formation en ligne.

155. Plusieurs délégations se sont déclarées toujours intéressées à travailler étroitement avec l'ISAP pour la formation dispensée au niveau national, notamment en fournissant des locaux et installations pour les cours de formation sous-régionaux et régionaux.

156. Le représentant du Japon, pays hôte de l'ISAP, a remercié les membres et membres associés ainsi que les organisations internationales pour les contributions apportées à l'Institut. Plusieurs délégations ont appelé tous les membres et membres associés à s'impliquer davantage dans les activités de l'ISAP; un soutien financier accru permettrait à l'Institut de poursuivre et développer ses activités de formation.

157. La Commission a noté qu'en réponse à la résolution 65/2 de la Commission sur la coopération technique et le renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, certains États membres avaient augmenté les contributions pécuniaires qu'ils versaient à l'ISAP.

158. Plusieurs délégations ont fait savoir que leur pays était intéressé à être élu membre du Conseil d'administration de l'ISAP.

159. La Commission a élu, aux côtés du pays hôte, le Japon, les pays suivants membres du conseil d'administration de l'ISAP pour la période 2010-2015 : Australie, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande.

#### **Alinéa i)**

---

<sup>18</sup> Voir le rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa première session (E/ESCAP/1306), par. 8.

### **Activités sous-régionales pour le développement**

160. Outre les documents communs soumis au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/66/16).

161. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée et Thaïlande.

162. La Commission s'est félicitée de la création de bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui, en tant que parties intégrantes de la CESAP, se chargeraient des différentes priorités de développement dans chaque sous-région, promouvraient la coopération sous-régionale en faveur du développement durable et amélioreraient la visibilité de l'action de la Commission.

163. La Commission a entériné généralement le rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi que les recommandations qui y figurent. La Commission a noté que, conformément à la décision de la quinzième Réunion de hauts responsables du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC), le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est ferait fonction de secrétariat du NEASPEC.

164. La Commission a noté que les bureaux sous-régionaux devraient éviter de faire double emploi avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations partenaires, rechercher des synergies avec tous les organes subsidiaires de la CESAP et mener leurs activités dans le cadre des mandats en vigueur et du programme de travail du secrétariat de la CESAP. La Commission a également noté que les bureaux sous-régionaux devraient fonctionner de façon transparente et responsable.

165. La Commission a pris note d'une proposition tendant à inclure un projet de coopération technique concernant des mécanismes de coopération destinés à promouvoir le développement des infrastructures en Asie du Sud et du Sud-Ouest, en mettant l'accent sur les transports, notamment la facilitation du commerce et des transports, y compris la connectivité.

166. La Commission a pris note des nombreuses tâches et des domaines de la coopération sous-régionale qui incomberaient au bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et du besoin de cohérence

dans la dotation en personnel des différents bureaux sous-régionaux afin d'équilibrer la charge de travail.

167. Elle a noté les progrès accomplis dans la finalisation des dispositions institutionnelles et administratives, y compris les accords avec les pays hôtes, en vue de l'ouverture des trois bureaux sous-régionaux.

168. La Commission a adopté la résolution 66/13 sur le renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale.

#### **Point 4 de l'ordre du jour** **Questions relatives à la gestion**

##### **Alinéa a)**

##### **Évaluations : rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et résultats des évaluations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)**

169. La Commission était saisie du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ESCAP/66/17), du rapport sur l'évaluation du CAPFTIC (E/ESCAP/66/18) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (E/ESCAP/66/18/Add.1) et du rapport sur l'évaluation de l'ISAP (E/ESCAP/66/19 et Add.1).

170. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Cambodge, Fidji, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste.

171. Exprimant son appréciation pour les réalisations et la pertinence du CAPFTIC et prenant note des résultats positifs de l'évaluation contenue dans le document E/ESCAP/66/18, la Commission a exprimé son plein appui à la poursuite du fonctionnement du CAPFTIC conformément à ses principes établis.

172. Prenant note de l'analyse des opérations contenue dans le document E/ESCAP/66/19/Add.1, la Commission a reconnu l'importance stratégique de l'ISAP. Elle a encouragé l'utilisation du rapport et de ses recommandations pour continuer à guider les travaux de l'ISAP, en particulier par le Conseil d'administration de l'ISAP.

173. Au sujet du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, figurant dans le document E/ESCAP/66/17, la Commission a reconnu la pertinence et l'importance de l'évaluation et de l'utilisation des résultats de l'évaluation pour établir un ordre de priorité parmi les activités et pour les regrouper. Elle a exprimé son appui en faveur du

renforcement continu de la fonction d'évaluation de la CESAP.

174. La Commission a adopté les résolutions 66/14 sur le maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission.

##### **Alinéa b)**

##### **Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

175. La Commission était saisie des modifications proposées pour le programme de l'exercice biennal 2010-2011 (E/ESCAP/66/20).

176. La Commission a été informée que les changements proposés contribueraient à l'obtention des résultats escomptés sans augmentation des besoins de financement au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011.

177. La Commission a été informée que le programme de travail 2010-2011 ayant trait aux activités sous-régionales de développement, adopté par la Commission à sa soixante-cinquième session, pouvait couvrir les domaines prioritaires recensés par la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest, tenue à Bangkok du 2 au 4 mars 2010. Quant à la proposition d'inclure un projet de coopération technique concernant des mécanismes de coopération propres à promouvoir le développement des infrastructures en Asie du Sud et du Sud-Ouest, la Commission a noté que le produit envisagé serait incorporé dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.

178. La Commission a entériné les changements proposés pour le programme de l'exercice biennal 2010-2011 décrit dans le document examiné.

##### **Alinéa c)**

##### **Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013**

179. La Commission était saisie du document E/ESCAP/66/21 contenant le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

180. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Fédération de Russie, Malaisie, Pakistan et Thaïlande.

181. La Commission a été informée que le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 était le fruit d'un partenariat étroit entre le secrétariat et les

États membres et s'inscrivait dans le cadre de la mission de la CESAP de promouvoir la coopération régionale et une action collective en vue d'un avenir inclusif et durable pour les peuples d'Asie et du Pacifique. La Commission a également été informée que le document reflétait les conclusions des examens réalisés par la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP et par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission réunis à deux reprises en session spéciale.

182. Constatant qu'il était important de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2015 et nécessaire de régler les problèmes de l'efficacité de l'aide, la Commission a approuvé le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 avec la modification suivante :

#### **Sous-programme 8**

#### **Composante 2: Activités sous-régionales pour le développement de l'Asie de l'Est et du Nord-Est**

Résultats escomptés a) *doit se lire comme suit*

- a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et appliquer des politiques et programmes de développement, comportant notamment une dimension sexospécifique, pour traiter les questions concernant le développement durable, en tenant compte des choix de la croissance verte et de l'efficacité énergétique, des technologies de l'information et de la communication, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, de la réduction de la pauvreté et du développement de l'infrastructure.

#### **Alinéa d)**

#### **Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions**

183. La Commission était saisie de l'aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/66/22).

184. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, République de Corée et Thaïlande.

185. La Commission a noté que les travaux de coopération technique du secrétariat avaient pour but : a) de développer les capacités des États membres de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes de développement efficaces, inclusifs et durables; b) de réduire les lacunes du développement; c) de renforcer la résilience; d) de soutenir les États membres dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

186. La Commission a été informée que le total des contributions nouvelles reçues par le secrétariat pour les activités de coopération technique en 2009, provenant du budget ordinaire et de sources volontaires, s'élevait à environ 15,8 millions de dollars des États-Unis, et que le montant total de la coopération technique fournie était de 19,6 millions de dollars.

187. La Secrétaire exécutive a mentionné un certain nombre de succès remportés en 2009, notamment l'achèvement du rapport régional 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.<sup>19</sup> Le rapport mentionnait des stratégies clés pour soutenir : a) la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en réaction à la crise économique mondiale; b) l'engagement dans un dialogue de haut niveau avec le Gouvernement du Myanmar sur les moyens de subsistance en milieu rural et la réduction de la pauvreté, avec l'économiste et lauréat du Prix Nobel Joseph Stiglitz; c) le renforcement de la connectivité et de l'intégration régionales par la connectivité des transports et la sécurité routière, accompagné par l'approfondissement de la coopération et de la recherche régionales sur le commerce et la création de capacités en matière de technologies de l'information et des communications; d) l'administration du fonds d'affectation spéciale volontaire multidonateurs pour les dispositifs d'alerte avancée aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, qui avait procuré un appui à l'exécution de 14 projets par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations moyennant des décaissements de 9,9 millions de dollars.

188. La Commission a été informée que le secrétariat continuait à assurer la cohérence à l'échelle du système en créant des synergies avec les entités des Nations Unies à travers le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique et par ses rapports avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.

189. La Commission s'est félicitée des activités de coopération technique du secrétariat, y compris les activités des cinq institutions régionales de la CESAP, spécialement pour la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement.

190. La Commission a aussi pris note des contributions ci-après, annoncées par les membres et membres associés de la CESAP pour 2010.

191. *Bangladesh.* Le Gouvernement bangladais avait avisé le secrétariat par écrit qu'il procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :

---

<sup>19</sup> *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.II.F.15).

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CERPEDECS	\$1 000
ISAP	\$3 000
ONUCGMAP	\$3 000
Fonds d'affectation spéciale pour les tsunamis	\$10 000

192. *Chine*. La délégation chinoise a annoncé que son gouvernement procurerait 1 500 000 yuan renminbi et 150 000 dollars au Programme de coopération Chine-CESAP.

193. La délégation chinoise a annoncé également que son gouvernement continuerait d'appuyer les activités du CAPTT, de l'ISAP et de l'ONUCGMAP et que la Chine continuerait de soutenir la coopération avec la CESAP par le truchement des institutions nationales et provinciales.

194. *Inde*. La délégation indienne a annoncé que son gouvernement procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :

CAPTT	\$200 000
CAPFTIC	\$10 000
ISAP	\$25 000
ONUCGMAP	\$15 000
Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud- Ouest	\$154 000

195. En outre, la délégation indienne a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de 250 000 dollars pour l'application de la résolution 64/3 en date du 30 avril 2008 sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique, sur lesquels 75 000 dollars avaient déjà été décaissés, et une contribution de 321 750 dollars au CAPTT pour la promotion des systèmes nationaux d'innovation par le CAPTT, dont 121 750 dollars seraient décaissés en 2010.

196. *Indonésie*. La délégation indonésienne a annoncé que son gouvernement procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :

CAPTT	\$10 000
CERPEDECS	IDR 767 000 000
ISAP	\$20 000
ONUCGMAP	\$29 982

197. En outre, la délégation indonésienne a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'apporter une contribution en nature équivalant à 230 000 dollars des États-Unis pour l'Académie des TIC du CAPFTIC essentielles pour les dirigeants publics et Centre de formation du Pacifique pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement (CAPFTIC).

198. *Iran (République islamique d')*. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait avisé le secrétariat par écrit qu'il procurerait les montants ci-après :

CESAP (programme de travail)	\$26 000
CAPTT	\$10 000
ISAP	\$12 000
ONUCGMAP	\$12 000

199. *Japon*. La délégation japonaise a annoncé que son gouvernement procurerait les contributions ci-après pour la période d'avril 2010 à mars 2011 :

Fonds de coopération du Japon avec la CESAP (JECF)	\$100 000
ISAP	\$1 680 500

200. En outre, la délégation japonaise a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'apporter une contribution en nature équivalant à 1 229 085 dollars à l'ISAP pour la période allant d'avril 2010 à la fin de mars 2011. Également, dans le cadre de son programme de coopération technique par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), en coopération avec l'ISAP, le Gouvernement japonais avait l'intention de fournir des bourses d'études à 71 personnes.

201. *Macao (Chine)*. Le Gouvernement de Macao (Chine) avait avisé le secrétariat qu'il procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :

CAPFTIC	\$5 000
CAPTT	\$5 000
CERPEDECS	\$3 000
ISAP	\$18 000

202. *Malaisie*. La délégation malaisienne a annoncé que son gouvernement procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :

CAPTT	\$15 000
-------	----------

CERPEDECS	\$10 000	ONUCGMAP	\$15 000
ISAP	\$20 000	CCPM	\$40 000
203. <i>Mongolie.</i> Le secrétariat avait été avisé par écrit que le Gouvernement mongol procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :		Comité des typhons	\$12 000
Programme de travail de la CESAP	\$5 000	Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	\$2 000
204. <i>Pakistan.</i> Le Gouvernement pakistanais avait avisé le secrétariat qu'il procurerait les contributions ci-après aux institutions régionales :		Fonds d'affectation spécial pour le Pacifique	\$1 000
CAPFTIC	\$7 500	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies défavorisées en transition et de la Mongolie	\$2 000
ISAP	\$15 000	209. En conclusion, le secrétariat a remercié la Commission pour l'appui ferme et constant accordé au programme de coopération technique du secrétariat ; il a remercié les membres et membres associés qui avaient annoncé un soutien financier pour 2010.	
205. <i>Philippines.</i> Le Gouvernement philippin avait avisé le secrétariat qu'il procurerait les contributions ci-après :		<b>Point 5 de l'ordre du jour</b> <b>Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission</b>	
CESAP (Programme de travail)	\$43 000	210. La Commission était saisi du Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) (E/ESCAP/66/23 et Corr.1). En sa qualité de rapporteur du Comité consultatif, le représentant permanent du Népal auprès de la CESAP a présenté les principales activités du Comité au cours de l'année écoulée.	
Coopération Sud-Sud	\$6 000	211. Depuis la soixante-cinquième session de la Commission, le CCRP avait tenu six sessions ordinaires, deux sessions spéciales et quatre réunions du Groupe de travail informel sur les projets de résolution.	
CAPTT	\$5 400	212. Une des principales activités du Comité consultatif au cours de la période considérée a consisté à prodiguer des conseils au secrétariat de la CESAP quant à l'application des résolutions adoptées par la Commission à sa soixante-cinquième session, notamment la résolution 65/1 sur l'application du Document final de Bali concernant l'action à mener face aux crises alimentaire, énergétique et financière.	
CERPEDECS	\$10 500	213. Le Comité consultatif avait également examiné les résultats de la soixante-cinquième session de la Commission, y compris la réunion de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral qui avait été promu partie intégrante de la session de la Commission.	
ISAP	\$16 000		
ONUCGMAP	\$2 000		
206. <i>République de Corée.</i> La délégation de la République de Corée a réaffirmé le ferme appui de son gouvernement aux activités de coopération technique de la CESAP par l'intermédiaire du Fonds de coopération République de Corée-CESAP moyennant une contribution de 300 000 dollars. La délégation a informé la Commission que sa contribution volontaire générale à la CESAP dépasserait la contribution de 2009 qui étaient d'environ 3 500 000 dollars.			
207. <i>Fédération de Russie.</i> La délégation de la Fédération de Russie a informé la Commission que son gouvernement procurerait une contribution annuelle volontaire de 1 200 000 dollars, comprenant une contribution de 30 000 dollars à l'ISAP.			
208. <i>Thaïlande.</i> La délégation thaïlandaise a annoncé que son gouvernement procurerait les montants ci-après aux institutions régionales :			
CAPTT	\$15 000		
CERPEDECS	\$10 000		
ISAP	\$20 000		

214. Le Comité consultatif avait examiné le projet de cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/66/21) et fait des propositions de modification qui avaient été présentées à la Commission.

215. Le secrétariat avait fait rapport au Comité consultatif sur les résultats de l'examen par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) du budget-programme de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011.<sup>20</sup>

216. Le secrétariat a aussi tenu le Comité consultatif informé de la mise en place des trois nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP, qui avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 du 24 décembre 2008 relative aux activités touchant au développement.

217. La Commission a noté le rôle important que jouait le CCRP dans le dialogue constructif entre les États membres et le secrétariat, et en tant que moyen efficace de préparation du budget-programme, de suivi des activités et d'évaluation des sessions annuelles de la Commission.

218. La Commission a exprimé le souhait que soit encore renforcée la coopération entre membres du CCRP et entre le CCRP et le secrétariat dans le cadre de la préparation des sessions de la Commission.

219. La Commission a prié le secrétariat de se conformer aux procédures régissant la publication des documents et des études, en particulier l'*Economic and Social Survey for Asia and the Pacific* ainsi que l'étude thématique destinée à la session annuelle de la Commission.

### **Point 6 de l'ordre du jour**

#### **Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (avril/mai 2011)**

220. La Commission était saisie du document intitulée « Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la commission (2011) » (E/ESCAP/66/24).

221. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Chine, Indonésie, Japon, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste.

222. La Commission a décidé de tenir sa soixante-septième session à Bangkok en avril/mai 2011. Les dates exactes seraient fixées en consultation avec le CCRP.

223. En ce qui concerne le thème de la soixante-

septième session, deux thèmes au choix ont été proposés pour examen, à savoir :

a) Au-delà des crises, les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement;

b) Vers l'intégration régionale : la connectivité au service d'un développement inclusif et résilient.

224. Compte tenu de la large préférence indiquée par les pays, la Commission a approuvé « Au-delà des crises, les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement » en tant que thème de la soixante-septième session de la Commission, en prenant en considération les aspects économiques de la protection sociale. Les grandes lignes de l'étude seront soumises au CCRP pour examen.

225. Étant donné l'importance de l'intégration et de la connectivité régionales, la Commission a invité le secrétariat à fournir une analyse approfondie de ce sujet, en particulier dans les pages de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*.

### **Point 7 de l'ordre du jour**

#### **Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique**

##### **Alinéa a)**

#### **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**

#### **Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive**

226. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration de politique générale exposant les principales conclusions de deux publications de la CESAP, l'une contenant l'étude sur la situation économique et sociale 2010<sup>21</sup> et l'autre intitulée *Financing an Inclusive and Green Future: A Supportive Financial System and Green Growth for Achieving the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific*,<sup>22</sup> soumises respectivement à l'examen de la Commission au titre des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

227. La Secrétaire exécutive a relevé que la région se trouvait au milieu d'un mouvement de reprise en V à la suite de la crise économique mondiale, soutenu par des programmes massifs d'incitation par les finances publiques. Elle a observé que la reprise était cependant fragile et sujette à de nombreuses difficultés dans le court terme. Elle a mentionné notamment la montée des

<sup>20</sup> Document officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7 (A/64/7).

<sup>21</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.2.

<sup>22</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.4.

pressions inflationnistes, surtout sur les prix de l'alimentation, le gonflement de bulles spéculatives et la hausse des taux de change. Pour maintenir l'élan de la croissance, il faudrait trouver un équilibre robuste dans les politiques budgétaires et monétaires, équilibre dont la recherche imposerait une tâche complexe aux décideurs durant l'année 2010. Un autre risque pour la croissance venait du retour de flux considérables de capitaux à court terme se dirigeant vers les marchés émergents de la région, provoqués par une forte expansion de la liquidité dans les pays avancés à la suite de la crise. Des contrôles des mouvements de capitaux devraient être envisagés quand la nécessité l'imposerait pour modérer ces flux.

228. La Secrétaire exécutive a observé qu'au-delà des préoccupations du court terme, le problème majeur pour la région tenait au besoin de susciter de nouvelles sources de demande qui compenseraient les manques à gagner dans les échanges avec les économies avancées, notamment les États-Unis d'Amérique.

229. La Secrétaire exécutive a constaté avec préoccupation que 11 pays de l'Asie et du Pacifique manqueraient probablement la cible correspondant aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la pauvreté pécuniaire. D'après les travaux d'analyse de la CESAP, le taux de réduction de la pauvreté pourrait progresser sensiblement à condition que les inégalités ne s'aggravent pas au fur et à mesure du processus de croissance et que la consommation des ménages augmente. Des politiques de développement plus inclusives procureraient ces résultats. Le rattrapage des insuffisances dans la réalisation des Objectifs du Millénaire exigerait un supplément de ressources de l'ordre de 636 milliards de dollars dans la période 2010-2015. Même si un pareil montant ne semblait pas exorbitant pour la région, les besoins de ressources supplémentaires étaient énormes néanmoins en proportion du PIB dans le cas de certains pays moins favorisés.

230. Les ressources nécessaires pour combler les manques pouvaient être mobilisées en s'adressant conjointement aux sources nationales et aux sources internationales afin de financer les priorités relevant des Objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau national, des moyens comme la pleine utilisation de la marge d'initiative budgétaire pour financer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la réorientation des dépenses publiques par le canal des partenariats public-privé, l'augmentation des recettes publiques par l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'adoption de mesures d'incitation fiscale propices au développement pouvaient faire avancer dans cette direction. Au niveau international, outre l'aide étrangère au développement, la coopération Sud-Sud et les flux intrarégionaux d'investissement étranger direct offraient des possibilités croissantes, tandis qu'une taxe mondiale sur

les opérations financières était susceptible de modérer l'instabilité des flux de capitaux à court terme tout en procurant des milliards de dollars de recettes; ces différentes options méritaient d'être toutes prises en considération.

231. La Secrétaire exécutive a constaté que la région, forte de ses 5 billions de dollars de réserves de change, avait les moyens de construire un système financier régional plus ambitieux, capable non seulement d'aider à prévenir et à gérer les crises mais aussi de déferer la demande globale potentielle dans les parties moins développées de la région tout en contribuant à remédier aux insuffisances de développement.

232. Elle a rappelé que les pays devaient à la fois mobiliser des fonds et veiller à ce que les services financiers atteignent les millions de personnes encore « hors banque ». Il faudrait obtenir à cette fin l'intervention de types d'établissements financiers différents, accompagnée d'un élargissement de la gamme des services financiers s'adressant aux pauvres en englobant les « cinq micros » : micro-épargne, micro-crédit, micro-remboursements, micro-envois de fonds et micro-assurance.

233. Le renforcement de la protection sociale était un autre grand moyen de créer la croissance inclusive. La région Asie-Pacifique présentait désormais de nombreux exemples de programmes ambitieux de protection sociale, notamment en Inde, en Indonésie aux Philippines et en Thaïlande, qui pouvaient être imités et approfondis pour alimenter un mouvement évolutif, de la pauvreté vers la sécurité humaine.

234. Le développement pouvait aussi être rendu plus inclusif par un renforcement de la croissance agricole puisque la majorité des populations pauvres habitait les zones rurales et tirait la plupart de son revenu de l'agriculture. Une nouvelle révolution verte à plus forte intensité de savoir était nécessaire, mariant les progrès des sciences et du génie agricole aux connaissances traditionnelles uniques de la région pour rendre l'agriculture plus endurante écologiquement.

235. L'une des grandes problématiques pour la région était de veiller à ce que la croissance fût durable, alors que les ressources naturelles s'amenuisaient. Avec le soutien du Gouvernement de la République de Corée, la CESAP mettait au point un atlas de la croissance verte à basse émission de carbone pour l'Asie de l'Est, qui aiderait les pays membres à concilier les exigences du développement et les contraintes climatiques. Il conviendrait de promouvoir délibérément le renforcement de l'efficacité écologique de l'utilisation des ressources en situant la politique industrielle dans une perspective stratégique et en adoptant des mesures d'incitation et de réglementation. La Secrétaire exécutive a fait valoir qu'il était important de procurer

des technologies et des ressources financières aux pays en développement pour favoriser la durabilité environnementale conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

236. La Secrétaire exécutive a esquissé les grandes lignes d'un cadre régional d'action coopérative pour atteindre l'objectif d'un développement inclusif et durable dans tous les pays membres. Outre le développement d'un système financier régional, déjà mentionné, les autres actions essentielles étaient les suivantes :

a) *Approfondir l'intégration économique régionale* : un marché régional plus intégré pouvait être créé en accélérant les progrès dans l'application de deux propositions en cours qui se recoupaient partiellement et pouvaient servir d'étapes vers un marché et une communauté économique Asie-Pacifique unifiés plus vastes encore : l'Accord de libre-échange de l'Asie de l'Est (EAFTA), englobant le groupement ASEAN+3, et le Partenariat économique global en l'Asie de l'Est (CEPEA) du Sommet de l'Asie de l'Est, englobant le groupement ASEAN+6 ;

b) *Améliorer la connectivité des transports* : Le secrétariat de la CESAP aidait la région à renforcer son intégration par différents moyens dont l'encouragement des partenariats public-privé pour promouvoir les investissements dans l'infrastructure, la création d'un système de transport multimodal intégré comprenant la construction de ports secs, c'est-à-dire de centres de transfert intermodal, et la mise à profit des acquis des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Avec la Banque asiatique de développement, la CESAP aidait également l'ASEAN à concevoir un plan directeur pour la connectivité.

237. En conclusion, la Secrétaire exécutive a déclaré que la région avait devant elle une chance historique d'avancer sur la voie d'un développement inclusif et durable au moyen de la coopération régionale. Le secrétariat, étant l'appareil régional de l'Organisation des Nations Unies et le centre à vocation universelle pour l'Asie et le Pacifique, était prêt à fournir des analyses et à faciliter le consensus de politique générale pour contribuer à la réalisation de cet objectif. La Secrétaire exécutive a remercié les États membres pour le soutien qu'ils apportaient aux activités du secrétariat et les a assurés que le secrétariat était prêt à répondre à leurs attentes les plus exigeantes durant l'année qui s'ouvrait.

#### **Résumé des messages du Groupe de haut niveau sur « Un redressement et un dynamisme durables au service du développement inclusif »**

238. Le Groupe de haut niveau sur « Un redressement et un dynamisme durables au service du développement inclusif » s'est concentré sur les défis

politiques auxquels la région fait face à l'heure où elle mène l'économie mondiale vers la reprise après la crise financière mondiale. La Secrétaire exécutive de la CESAP a formulé des observations liminaires en soulignant les principaux domaines de préoccupation pour les économies à court et à moyen termes ; elle a fait fonction d'animatrice des débats. Le groupe réunissait les personnalités suivantes :

- ◆ M. Nickel Lee Hang, Ministre des finances, Samoa
- ◆ M<sup>me</sup> Shahnaz Wazir Ali, Conseillère du Premier Ministre, Pakistan
- ◆ M. Cheick Sidi Diarra, Sous-Secrétaire général et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- ◆ M. C. Lawrence Greenwood, Vice-Président de la Banque asiatique de développement

239. La Secrétaire exécutive a souligné que de vastes réformes politiques s'imposaient dans la région pour soutenir la reprise à moyen terme en lançant de nouveaux moteurs de croissance susceptibles de suppléer la diminution de la demande d'importations dans les pays développés. Le principal moyen d'accroître la demande intérieure pourrait être d'adopter des politiques propres à augmenter le revenu des quelque un milliard de personnes qui vivent toujours dans la pauvreté dans la région, tout en remédiant aux autres insuffisances du développement. Des politiques efficaces pour atteindre ces objectifs comprendraient la protection sociale, le financement de l'élimination des insuffisances du développement, l'amélioration du développement agricole et rural, l'encouragement des innovations et des industries respectueuses de l'environnement et le renforcement de l'inclusion financière. La région devrait également adopter des politiques conçues pour fortifier encore sa puissance économique en créant un marché régional plus intégré et plus connecté. Les domaines d'action particuliers pourraient comprendre une intégration économique régionale croissante, le renforcement de la connectivité régionale et la facilitation des échanges commerciaux et l'exploitation du potentiel de la coopération financière régionale pour fournir une intermédiation efficace entre l'épargne de la région et les besoins de financement pour remédier aux insuffisances du développement.

240. Pour M. Lee Hang, une reprise soutenue du redémarrage en cours de la croissance économique observé dans la région Asie-Pacifique exigerait un rééquilibrage des relations en faveur d'un processus de développement plus juste et plus équitable. En effet, les pays insulaires en développement du Pacifique continuaient à pâtir d'un certain nombre d'insuffisances de développement liées à leur petite taille, à l'isolement



et aux vulnérabilités écologiques et humaines croissantes. Désireuses de régler ces problèmes communs et d'utiliser de façon plus efficace les possibilités émergentes, les économies insulaires du Pacifique avaient adopté une nouvelle initiative d'intégration du Pacifique, le Plan pour le Pacifique, reposant sur 3 piliers : la coopération économique régionale, la fourniture de services régionaux et l'intégration des marchés régionaux. La bonne gouvernance était un élément clé de ce processus d'intégration régionale et M. Lee Hang a remercié les donateurs pour l'appui apporté à la création de diverses institutions régionales du Pacifique. Pour terminer, il a souligné la nécessité de larges consultations pour dégager un consensus en faveur du changement pour le mieux. Les initiatives en faveur de la connectivité régionale avaient besoin de s'appuyer sur la connectivité sociale.

241. Mme Wazir Ali a estimé qu'au cours des dernières années, la sous-région Asie du Sud avait obtenu des succès et réalisé des progrès grâce à des politiques générales fondées sur un modèle de développement humain intégré qui fait du capital social le moteur essentiel de la transformation économique. Les politiques qui avaient mis l'accent sur les investissements sociaux, appuyés par des stratégies diversifiées et réalisés de manière décentralisée au niveau local, avaient produit des résultats qui comblaient les écarts de développement et permettaient à certains pays de se rapprocher de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Néanmoins, des lacunes subsistaient sur le plan des principes, de l'élaboration et de l'application des politiques sociales. L'exclusion sociale paraissait particulièrement tenace en Asie et résultait de multiples facteurs dont la pauvreté, les iniquités, l'instabilité politique et l'injustice. L'exclusion sociale se manifestait sous diverses formes comme les conflits ethniques, le sectarisme et l'extrémisme. Le Pakistan avait appliqué de vastes programmes de couverture des soins de santé et d'accès à la scolarisation. L'appel à une action politique résolue pour assurer l'accès de tous à l'éducation et à la santé avait apporté des progrès sensibles en Asie du Sud.

242. M. Cheick Sidi Diarra a souligné que, même si la région dans son ensemble avait bien surmonté la crise, il en allait tout autrement des pays en développement sans littoral, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, pour qui la crise persistait. Ces pays rencontraient de grandes difficultés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et ces difficultés s'étaient aggravées avec la crise. En particulier, l'effondrement du commerce extérieur dans certains d'entre eux avait engendré une contraction de l'emploi dans les secteurs travaillant pour l'exportation et avait réduit les recettes publiques, obligeant à restreindre les dépenses dans le secteur social. La crise avait révélé la nécessité, pour

beaucoup de ces pays, de renoncer à un modèle de croissance dépendant de l'exportation des ressources naturelles et de s'orienter vers la diversification des produits d'exportation et une progression dans la chaîne de valeur. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aurait lieu en 2011, devrait aborder certaines questions clés pour que ses travaux marquent un véritable tournant quant aux perspectives de ces pays. Au rang des grands questions à examiner figuraient le développement des capacités de production ; la mobilisation de fonds auprès de sources de financement plus diversifiées, notamment l'épargne intérieure, à utiliser pour le secteur productif ; l'aménagement agricole pour mettre fin à l'insécurité alimentaire ; un accès aux marchés élargi et prévisible pour accroître la participation au commerce mondial ; une augmentation de l'aide en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'application de stratégies de croissance verte à faible émission de carbone.

243. Pour M. Greenwood, si la région avait fait la preuve de son endurance au cours de la crise et de la reprise qui l'avait suivie, la croissance durable dans la région nécessiterait un rééquilibrage des économies en faveur de la consommation nationale et régionale. Les stratégies à suivre dans ce sens comprenaient : a) le choix de politiques macroéconomiques comme un retour à des politiques budgétaires et monétaires prudentes, le contrôle des bulles spéculatives et la recherche de la flexibilité des taux de change ; b) l'accroissement de la demande intérieure et régionale par l'élimination des distorsions qui favorisent les exportations, la relance du secteur des services et le renforcement des mesures d'incitation en faveur des initiatives pour l'économie verte ; c) le renforcement des politiques sociales par l'amélioration des protections organisées de sécurité sociale ; d) la réforme du secteur financier comprenant la réforme du secteur bancaire et le développement des marchés obligataires ; e) la poursuite de la coopération et de l'intégration régionales, notamment par l'amélioration de la connectivité, la coopération pour la prévention des crises et la flexibilité des taux de change et la coopération dans ce domaine.

**Alinéa b)**  
**Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique**

244. La Commission était saisie du document intitulé « Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique » (E/ESCAP/66/25).

245. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole : République de Corée, Samoa, Indonésie, Fidji, Fédération de Russie, République islamique d'Iran, Viet Nam, République démocratique populaire lao, Kazakhstan, Japon, Chine, Singapour, Bangladesh, Cambodge, Tuvalu,

Afghanistan, Thaïlande, Inde, Mongolie, Brunei Darussalam, Pakistan, Malaisie, Bhutan, Îles Salomon, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Turquie, Arménie, Palaos, Myanmar, Australie, France, États-Unis d'Amérique, Nauru, Hong Kong (Chine).

246. La Commission a accueilli favorablement les constatations et les recommandations visionnaires et opportunes de *l'Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010*.<sup>23</sup>

247. Elle a noté que les signes d'un redémarrage économique apparaissaient dans la région en 2010 à la suite de la crise économique mondiale. La région dans son ensemble avait surmonté la crise économique mondiale mieux que d'autres régions du monde en 2009 et les prévisions annonçaient pour elle un taux de croissance supérieur à celui des autres régions du monde au cours de la reprise en 2010. La région s'affirmait comme un moteur de croissance de l'économie mondiale. La croissance relativement robuste de la région durant la crise s'expliquait par les fondamentaux macroéconomiques solides de nombreux pays et par l'application dans les pays de mesures résolues de relance par les finances publiques et de politiques monétaires accommodantes.

248. La Commission a estimé que malgré l'endurance générale de la région durant la crise, les situations différaient considérablement d'un pays à l'autre. Beaucoup avaient souffert gravement, selon leur exposition aux chocs extérieurs. La baisse des exportations de produits manufacturés, la chute des prix de certains produits de base, la diminution des flux d'investissement étranger direct, le renchérissement des capitaux internationaux et la baisse des recettes du tourisme des envois de fonds avaient eu des effets négatifs sur plusieurs pays, en particulier les pays en développement sans littoral, les économies en transition, les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement du Pacifique. Le processus en cours de reprise économique mondiale comportait encore de grandes incertitudes pour la région.

249. La Commission a noté que le comportement positif de la région témoignait de son autosuffisance croissante. Pour entretenir le dynamisme régional, les pays avaient besoin d'une nouvelle stratégie de croissance au-delà de la crise. Il fallait renforcer la coopération régionale dans l'ouverture et la transparence, tout en utilisant les cadres en place pour soutenir l'interdépendance grandissante des pays. La Commission a constaté qu'elle pouvait contribuer très utilement à une telle évolution.

250. Elle a relevé le besoin d'une coopération régionale renforcée, notamment dans les domaines de la connectivité régionale, de la coordination des politiques macroéconomiques, de l'élargissement des accords

régionaux sur les investissements et le commerce au-delà de la libéralisation des tarifs douaniers et de la construction d'un système financier régional servant à orienter l'épargne régionale vers les besoins régionaux d'investissements, notamment pour le développement des infrastructures.

251. La Commission s'est félicitée des dispositions prises par le secrétariat afin de renforcer le rôle des pays insulaires en développement du Pacifique au sein de la Commission et d'élargir leurs relations avec les pays d'Asie au moyen de la coopération Sud-Sud et par l'utilisation optimale de l'appareil intergouvernemental de la Commission. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait disposer de meilleures données pour suivre les progrès des pays insulaires en développement du Pacifique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable; elles ont demandé l'aide du secrétariat pour renforcer des systèmes nationaux de statistique.

252. La Commission a reconnu le rôle important joué par les TIC pour soutenir la croissance économique et le développement d'une économie du savoir. Elle a estimé que le manque de moyens de communication dans les zones rurales faisait grandement obstacle au progrès des pays en développement membres de la CESAP dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission a constaté qu'il fallait exploiter au mieux les compétences afin de mettre plus efficacement l'information et les connaissances au service du développement socioéconomique. Des services TIC plus rapides et d'un coût abordable présentaient de nombreux avantages pour le développement, notamment dans le cas des petits pays insulaires du Pacifique, des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés. Étant donné les coûts d'investissement élevés entraînés par la création d'une infrastructure des TIC, notamment dans les petites économies insulaires en développement, le secrétariat a été prié de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités en matière de TIC en utilisant la coopération Sud-Sud.

253. Plusieurs délégations ont remercié le CAPFTIC pour son action et souhaité qu'il maintienne son soutien en faveur du renforcement de leurs capacités dans le domaine des TIC. La délégation de la République de Corée a constaté que les pays membres reconnaissaient la contribution du CAPFTIC au développement socioéconomique de la région. Elle a déclaré que son pays continuerait d'appuyer et de renforcer les activités du CAPFTIC en assurant le maintien du Centre en activité au-delà de 2011.

254. La Commission a noté l'importance pour la région de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Certaines délégations ont mis en relief la pertinence de ces activités dans le contexte de

<sup>23</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.2.

l'adaptation aux changements climatiques. La délégation samoane a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté par la CESAP, la BASD et la Banque mondiale dans l'évaluation des dégâts et des pertes consécutifs au tsunami survenu en septembre 2009.

255. La Commission a noté que les pays de la région accordaient une grande priorité au développement du secteur des transports car il contribuerait à une reprise soutenue après la crise financière en cours et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant l'accès aux services sociaux et économiques, en créant des emplois et en favorisant l'intégration régionale. Elle a noté la forte demande de transports et d'infrastructure des TIC, notamment dans les pays insulaires en développement du Pacifique où une grande partie de la population vivait dans des zones isolées et sur de petites îles exposées aux catastrophes naturelles.

256. La Commission a pris note que certaines délégations demandaient au secrétariat de continuer à fournir une assistance technique et à promouvoir, auprès des partenaires de développement et du secteur privé, la nécessité d'investissements qui améliorent la connectivité intermodale des transports dans le Pacifique. La Commission a aussi noté l'importance de la connectivité transfrontalière pour les pays en développement sans littoral, car elle créait des liens avec les centres de croissance de la région et transformait les pays sans littoral en pays de relations par la terre. La Commission a noté que la connectivité régionale engloberait non seulement le développement des infrastructures matérielles, telles que le transport intermodal et les TIC, mais aussi les échanges entre les personnes et les réformes institutionnelles.

257. La Commission a noté avec satisfaction les activités du secrétariat tendant à créer un système de transport et de logistique international intermodal intégré à partir des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Le projet d'établir un accord intergouvernemental sur les ports secs constituait un troisième volet de ces activités. Venant s'ajouter aux liaisons de transport Europe-Asie, un tel système contribuerait à une nouvelle expansion du commerce intrarégional et interrégional et de la coopération régionale. La Commission a noté avec gratitude l'appui apporté par le Gouvernement de la Fédération de Russie aux projets concernant les transports, l'énergie, l'environnement, les TIC et la réduction des catastrophes naturelles.

258. La Commission a noté le rôle important que pouvaient jouer des techniques innovatrices de financement comme les partenariats public-privé et les fonds pour l'infrastructure, qui étaient autant de moyens d'avancer sur la voie du développement et de la connectivité régionale. Elle a noté avec intérêt qu'à la suite des résultats positifs de la deuxième Conférence

ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur le partenariat public-privé pour le développement des infrastructures, tenue à Jakarta en avril 2010, le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait offert d'accueillir la troisième conférence.

259. La Commission a reconnu que la coopération économique et la connectivité régionales étaient d'importants mécanismes complémentaires des relations économiques mondiales pour promouvoir le commerce et les investissements qui continuaient à alimenter la croissance économique dans la région Asie-Pacifique. Elle a constaté que les initiatives d'intégration économique régionale dépassaient déjà le stade des engagements en matière de commerce et d'investissements. Elle a fait observer qu'il fallait un système équitable, ouvert et transparent pour le commerce et les investissements mondiaux afin que les pays en développement aient la possibilité de sortir de la pauvreté par la pratique des échanges commerciaux. Elle s'est déclarée favorable à la conclusion sans retard d'un accord sur le Programme de Doha pour le développement<sup>24</sup> dans des conditions équilibrées.

260. La Commission a observé qu'en raison de l'érosion des préférences tarifaires et de la diminution des entrées d'investissement étranger direct et d'aide publique au développement, certains pays rencontraient des difficultés pour se procurer les recettes nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire. Il importait de renforcer la facilitation du commerce en éliminant les obstacles administratifs et les entraves de procédure qui nuisaient au commerce mondial et régional. La Commission a pris note des diverses initiatives prises par les pays pour stimuler les investissements du secteur privé, spécialement en faveur des petites et moyennes entreprises, au moyen du micro-crédit et d'autres programmes de promotion des PME.

261. La Commission a constaté que, malgré les grands progrès accomplis par la région pour remédier aux insuffisances de développement en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement, la crise mondiale risquait de mettre en péril les avancées de la dernière décennie et d'aggraver encore les difficultés que de nombreux pays rencontraient pour atteindre certains des objectifs fixés. Plusieurs délégations ont déclaré que le VIH et le sida étaient des problèmes majeurs. Elles ont informé la Commission des mesures appliquées par leur pays pour réduire la diffusion de la maladie. La Commission s'est félicitée de la tenue de la Réunion intergouvernementale régionale de haut niveau pour l'examen final de l'application de la décennie de l'Asie et du Pacifique pour les personnes handicapées (2003-2012) en République de Corée en 2012. Elle a reconnu que les pays de la région avaient progressé, avec l'appui de la CESAP, dans la protection et la

---

<sup>24</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

promotion des droits des personnes atteintes d'incapacités durant la décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées, guidés dans leur action par le du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique<sup>25</sup> et Biwako + 5 : une action renouvelée en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.<sup>26</sup> Elle a réaffirmé que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes étaient des conditions essentielles du renforcement du capital social et de l'obtention d'un développement inclusif et durable. Plusieurs délégations ont informé la Commission des progrès accomplis dans leur pays par l'adoption d'un ensemble de politiques et de programmes comportant des mesures pour élever le pourcentage de femmes occupant des fonctions publiques aux niveaux national et local ; par la réalisation de la parité entre les sexes dans l'enseignement de base et par l'abaissement des taux de mortalité maternelle. Certaines délégations ont précisé qu'il était important de veiller à ce que l'égalité entre les sexes soit un élément central des politiques et des programmes de protection sociale.

262. La Commission a rappelé qu'il fallait tenir compte des préoccupations environnementales dans la recherche du développement économique et de la croissance inclusive. Plusieurs délégations ont noté que la problématique connexe des changements climatiques, de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable et efficace des ressources naturelles nécessitait la poursuite des travaux sur la création de synergies mutuellement avantageuses. Des stratégies à cet effet aideraient les pays à résister davantage aux chocs externes et internes.

263. Certaines délégations ont mis en évidence le rôle que le secrétariat jouait pour promouvoir la sécurité énergétique et lancer des initiatives en matière de développement des énergies renouvelables. Elles ont demandé au secrétariat de continuer à faciliter l'échange d'informations sur les énergies renouvelables, les technologies de gestion des déchets et les technologies de l'eau et de l'assainissement. La Commission a pris note de diverses initiatives nationales, pilotes ou d'application générale, qui encourageaient l'usage des énergies renouvelables et la gestion durable des ressources en eau, y compris l'hydroélectricité.

264. La Commission a souligné que la coopération régionale devrait devenir un complément de la pleine participation aux relations économiques mondiales. La région pouvait contribuer significativement aux travaux du Groupe des 20 (G-20). Le secrétariat, expert du

développement socio-économique dans la région, pourrait contribuer très utilement au sommet du G-20 qui se réunirait à Séoul (République de Corée) en novembre 2010.

265. La Commission a exprimé son soutien à l'établissement des trois bureaux sous-régionaux. Elle a noté que ces bureaux rapprocheraient les activités de la CESAP de la population de la région et rempliraient le rôle particulièrement utile de centres de coopération sous-régionale pour le développement de la région.

### Point 8 de l'ordre du jour

#### **Thème de la soixante-sixième session : « Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur; et croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable »**

266. La table ronde ministérielle était présidée par M. Kim Jong-hoon, Ministre du commerce de la République de Corée, et animée par M<sup>me</sup> Noeleen Heizer, Secrétaire exécutive de la CESAP. Les personnalités suivantes ont pris la parole durant la table ronde :

#### Orateur principal :

- ◆ M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati ;

#### Participants :

- ◆ M<sup>me</sup> Armida S. Alisjahbana, Ministre d'État, Conseil de Planification du développement national (Indonésie) ;
- ◆ M. Liu Zhenmin, Vice-Ministre des affaires étrangères (Chine) ;
- ◆ M. Bakhyt Sultanov, Conseiller économique auprès du Président et ex-Ministre de l'économie et de la planification du budget (Kazakhstan) ;
- ◆ M. Abdulla Shahid, Ministre d'État du logement, des transports et de l'environnement (Maldives).

267. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Afghanistan, Arménie, Australie, Bangladesh, Bhutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, France, Hong Kong (Chine), Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Kazakhstan, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palaos, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Samoa, Singapour, Îles Salomon, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Tuvalu, États-Unis d'Amérique et Viet Nam.

<sup>25</sup> E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir aussi la résolution 59/3 de la Commission).

<sup>26</sup> E/ESCAP/APDDP(2)/2.

268. La Secrétaire exécutive, dans ses observations liminaires, a présenté un bref résumé des points saillants de l'étude thématique intitulée *Financing an Inclusive and Green Future*.<sup>27</sup> L'étude donnait la mesure du chemin restant à parcourir pour atteindre les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), malgré les progrès considérables accomplis par les pays de l'Asie et du Pacifique. Elle donnait une estimation des ressources financières substantielles nécessaires pour combler les manques. Elle décrivait aussi les sources intérieures, régionales et internationales potentielles de moyens financiers et examinait les possibilités de rendre les services financiers inclusifs et accessibles à des millions de pauvres qui n'utilisaient pas les banques. Enfin, l'étude examinait les obstacles technologiques et financiers à l'encouragement d'un mode de croissance plus écologique ou plus durable, tout en exposant quelques-unes des meilleures pratiques et politiques qui apparaissaient dans la région.

269. La Commission a félicité le secrétariat pour la qualité du document E/ESCAP/66/26 et de l'étude thématique, qui était complète, extrêmement pertinente et opportune, compte tenu des difficultés traversées par la région pour réagir à la crise et parvenir à un développement inclusif et durable.

270. La Commission a noté que les conséquences de la crise rendraient plus difficile pour de nombreux pays de la région la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement pour l'échéance de 2015, alors que la région abritait près d'un milliard de personnes vivant dans la pauvreté et était sujette aux catastrophes naturelles.

271. La Commission a noté avec préoccupation que plusieurs pays de la région ne seraient pas en mesure de réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. En particulier, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement rencontraient des difficultés majeures dues au manque de ressources financières, de connaissances techniques et de capacités de ressources humaines, qui faisaient obstacle à l'exécution des programmes et des activités relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces pays étaient en outre marginalisés dans le commerce international à cause de leurs capacités d'offre limitées, d'une infrastructure déficiente, de règles restrictives dans les arrangements commerciaux internationaux et de l'érosion des préférences commerciales.

272. Le problème était particulièrement grave pour les petits États insulaires en développement du Pacifique dont aucun n'était en bonne voie pour réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le développement

d'ici à 2015 et dont les progrès à cet égard étaient encore compromis par les crises récentes du pétrole et des produits alimentaires et par les crises économiques mondiales. La Commission a noté avec préoccupation que l'aide publique au développement était insuffisante pour soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Elle a noté aussi qu'un surcroît d'investissements dans l'infrastructure pour améliorer la connectivité pourrait contribuer fortement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le Pacifique.

273. La Commission a été informée que le Gouvernement indonésien accueillerait une Réunion ministérielle spéciale chargée d'examiner les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à Jakarta, en août 2010. Les résultats de cette réunion seraient soumis à la Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement) qui se tiendrait à New York en septembre 2010. La Commission espérait que cette réunion réussirait à susciter la volonté politique nécessaire pour déclencher une accélération du processus de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

274. La Commission a observé que la crise financière mondiale récente avait aggravé l'insuffisance des ressources nationales disponibles pour financer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les obstacles qui en résultaient ne pouvaient être vaincus que par l'application de mesures fiscales comme l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la réforme des subventions, notamment les subventions pour les combustibles, parmi d'autres mesures.

275. La Commission a observé également que le renforcement des partenariats mondiaux afin que les donateurs respectent leurs engagements au sujet de l'aide publique au développement et que les bénéficiaires établissent de solides plans nationaux pour la gestion transparente et une utilisation efficace des fonds fournis par les donateurs, était essentiel pour le financement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté aussi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient être des mécanismes très efficaces pour accélérer le progrès dans la réalisation des Objectifs.

276. La Commission a relevé l'importance du développement de l'infrastructure pour soutenir la réalisation des Objectifs. Le manque d'infrastructures appropriées avait de graves répercussions négatives sur la circulation des biens et services, les coûts de production et de transaction et la santé et le bien-être, qui empêchaient les pays de la région de réaliser leur plein potentiel de développement. Cependant, les besoins de financement des investissements dans

---

<sup>27</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.4.

l'infrastructure étaient typiquement beaucoup plus élevés que les crédits budgétaires disponibles. La Commission s'est déclarée préoccupée par la réduction des moyens de financement des activités de développement provoquée par la crise financière mondiale. Pour mobiliser davantage de ressources financières à investir dans l'infrastructure et pour améliorer l'efficacité et l'entretien des équipements, il s'imposait de promouvoir des solutions financières innovatrices comme les partenariats public-privé. La Commission a aussi mis en relief le besoin d'efforts supplémentaires pour encourager la coopération régionale dans le financement et le développement de l'infrastructure, moyennant la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer les éléments d'un dispositif financier régional.

277. La Commission a estimé qu'il fallait améliorer le fonctionnement du système financier international au lendemain de la crise financière mondiale. Elle a avancé quatre propositions à cet effet : i) faire entendre davantage la voix des pays en développement dans les institutions financières internationales; ii) améliorer les normes de la réglementation financière; iii) assurer la stabilité des monnaies de réserve; iv) renforcer le rôle des institutions financières dans la lutte contre la pauvreté et le financement de long terme du développement.

278. La Commission a observé qu'un système financier fonctionnant correctement était une condition essentielle de la croissance économique, à laquelle il fallait cependant ajouter un accès plus large à un ensemble de produits et de services financiers appropriés, comprenant l'épargne, le crédit et l'assurance, adaptés aux besoins des populations désavantagées et vulnérables dans les pays de la région. Elle s'est déclarée favorable au centrage sur des services financiers plus inclusifs comme moyens d'accroître les investissements et d'atténuer la pauvreté. Elle a noté que l'Australie coprésidait le Sous-groupe sur l'accès par l'innovation du Groupe d'experts du G-20 sur l'inclusion financière qui pilotait les travaux du G-20 sur l'amélioration de l'accès au secteur financier, y compris les efforts visant à augmenter l'accès des pauvres aux produits et services financiers.

279. La Commission a été informée de plusieurs initiatives prises par les pays membres en matière d'inclusion financière. Par exemple, en décembre 2009, le Gouvernement de la République de Corée avait introduit la « Smile Microbank » qui accordait des prêts sans garanties et sans obligations aux personnes n'ayant pas de compte en banque, dans le but de les encourager à démarrer et à gérer leur propre entreprise. De même, le Gouvernement du Brunei Darussalam avait introduit le Programme de financement par micro-crédit qui procurait des prêts de petites sommes remboursables sur une durée maximum de quatre ans.

280. La Commission a relevé que le prochain sommet du G-20, qui devait se tenir en novembre 2010 à Séoul, porterait notamment sur le développement et les besoins des pays émergents et des pays en développement. Elle a estimé que le secrétariat, ayant une connaissance particulière du développement économique et social de la région, pourrait contribuer significativement aux travaux en présentant au Sommet une perspective venue de l'extérieur du G-20.

281. La Commission a remercié le secrétariat pour ses activités de promotion de la méthode de la croissance verte qui pouvait contribuer à la fois à la durabilité environnementale et à la réduction de la pauvreté. En particulier, certaines délégations ont jugé spécialement bienvenue l'attention portée à des questions comme le financement des activités pour l'eau, l'assainissement et l'énergie propre.

282. La Commission a souligné combien il était important d'investir dans des infrastructures durables et écologiquement efficaces pour répondre aux priorités de développement et faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des investissements de ce type se justifiaient particulièrement pour remédier aux problèmes environnementaux et économiques rencontrés par les pauvres dans les villes et pour favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé et la réduction de la pauvreté.

283. Consciente des problèmes et des coûts liés à l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la Commission a estimé que la priorité devrait être donnée à l'identification de domaines concrets où des progrès tangibles pourraient être accomplis rapidement. Elle a noté qu'il fallait introduire de nouveaux indicateurs statistiques dans certains domaines importants, notamment l'éco-efficacité, et les intégrer aux programmes statistiques nationaux.

284. Certaines délégations ont signalé qu'il était important de faciliter la gestion transfrontalière de l'eau dans le cadre des institutions existantes comme la Commission du Mékong. Afin d'appuyer les initiatives dans ce sens et d'encourager le développement de la coopération régionale dans la gestion des ressources naturelles, le Gouvernement du Kazakhstan a invité les membres et membres associés à assister et participer à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique qui se tiendrait à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010.

285. Plusieurs pays ont fait observer que, pour parvenir au développement durable, il était important d'opérer des transferts d'écotechnologies. Les technologies de ce type pouvaient être utilisées largement dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et de la construction. Le Gouvernement malaisien a informé la Commission de l'action

entreprise pour faire de la Malaisie une nation verte, en fixant des objectifs pour l'instauration d'un mode de vie plus durable et en consacrant des fonds à la promotion de l'utilisation des technologies vertes. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant le rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'incitation à l'innovation technologique, ont insisté sur la nécessité de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies écologiquement viables à un coût abordable. Elles ont souligné aussi le rôle de la coopération Sud-Sud dans l'innovation et le transfert de technologie et dans le partage des données d'expérience en matière de développement.

286. La Commission a également noté l'énorme écart qui séparait le coût estimatif de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et des mesures d'adaptation, d'une part, et les ressources disponibles, d'autre part. Les chiffres montraient clairement qu'il fallait renforcer les partenariats mondiaux pour la mobilisation des ressources financières.

287. La Commission a été informée des différentes études, politiques et outils innovateurs utilisés par les pays de la région Asie-Pacifique pour régler les problèmes issus des modes de développement économique non viables. Il est apparu que la croissance verte offrait un modèle utile dans le cas des pays d'Asie centrale, où le développement économique, lourdement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles, imposait des pressions sur les ressources en eau et conduisait à la dégradation des écosystèmes.

288. La Commission a observé que les changements climatiques allaient affecter négativement tous les pays du monde mais que certains pays étaient sensiblement plus vulnérables que d'autres. La situation des États insulaires de basse altitude, dont la survie à long terme était en jeu, était particulièrement préoccupante. Consciente de la diversité des opinions quant aux solutions des problèmes de changements climatiques, la Commission a jugé important de rechercher une réponse collective à ces problèmes. Elle a estimé que la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était la seule plate-forme de négociations officielles sur les changements climatiques.

289. La Commission s'est déclarée préoccupée par l'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes naturelles. Elle a estimé qu'il était urgent de s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Elle a noté que, d'ores et déjà, les changements climatiques aggravaient les catastrophes naturelles et compromettaient les réalisations en matière de développement, et que les pays qui n'avaient pas un accès suffisant aux services financiers étaient les plus durement touchés. Plusieurs délégations ont demandé à bénéficier d'une assistance et d'une action de

renforcement des capacités dans ce domaine. En particulier, une délégation a mentionné le problème des « brumes de poussière » qui ne pouvait être réglé sans une coopération entre les États membres de la CESAP concernés et d'autres commissions régionales.

290. La Commission a adopté la résolution 66/1 sur la Déclaration d'Incheon.

### **Point 9 de l'ordre du jour** **Questions diverses**

291. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **Point 10 de l'ordre du jour** **Adoption du rapport de la Commission**

292. Le rapport de la Commission sur sa soixante-sixième session a été adopté à l'unanimité le 19 mai 2010.

293. La Secrétaire exécutive et le Président par intérim ont fait des déclarations finales. Les représentants des pays ci-après ont exprimé leurs remerciements : Indonésie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nauru et République de Corée.

## Chapitre IV

### RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION

#### Résolution 66/1

#### Déclaration d'Incheon<sup>28</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :*

*Adopte la déclaration suivante :*

#### Déclaration d'Incheon

1. Nous, membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, nous sommes réunis à Incheon (République de Corée) du 13 au 19 mai 2010, à l'occasion de la soixante-sixième session de la Commission.

2. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la République de Corée et à la Ville d'Incheon qui ont accueilli la présente session à Songdo, dans la ville d'Incheon (République de Corée), dix-neuf ans après avoir accueilli la quarante-septième session à Séoul en 1991, contribuant ainsi au renforcement de la coopération régionale.

3. Nous notons l'importance de la résolution 55/2 adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2000, concernant la Déclaration du Millénaire, et la résolution 60/1 adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2005 au sujet du Document final du Sommet mondial de 2005, qui demande la réalisation intégrale dans les délais fixés des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement et réaffirme le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>29</sup>, et de la résolution 63/303, adoptée par l'Assemblée générale le 9 juillet 2009 sur le Document final de la Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le développement.

4. Nous accueillons favorablement la convocation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, qui se tiendra à New York du 20 au 22 septembre 2010 et qui pourrait être l'occasion de réaffirmer les engagements d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour

le développement à cinq ans seulement de l'échéance de 2015.

5. Nous prenons note du rapport intitulé « *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* »<sup>30</sup>, présenté conjointement à Manille le 17 février 2010 par le partenariat régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Nous constatons avec inquiétude que la crise économique mondiale récente a nui aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle pourrait faire que 21 millions de personnes supplémentaires dans la région Asie-Pacifique subsistent avec un revenu inférieur à 1,25 dollar par jour dans la période 2009-2010.

7. Nous saluons les efforts faits par les pays de la région, spécialement les pays en développement, qui ont bien progressé en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement et nous demeurons préoccupés par le fait que la région n'est pas à l'abri des revers dans la poursuite de ces objectifs.

8. Nous soulignons la nécessité d'une coopération régionale renforcée qui rendrait la région plus résistante aux crises futures et qui consoliderait la capacité des pays de la région d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Nous soulignons également qu'il est important de suivre une approche multisectorielle, globale, allant du bas vers le haut, centrée sur la protection et l'autonomisation des personnes et des communautés, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Nous accueillons l'initiative opportune prise par le Gouvernement indonésien d'accueillir la Réunion ministérielle spéciale d'examen de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015, les 3 et 4 août 2010 à Jakarta, laquelle servira de réunion préparatoire Asie-Pacifique pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en septembre 2010 sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

<sup>28</sup> Voir par. 262 à 286 ci-dessus.

<sup>29</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), ch. I, résolution 1, annexe.

<sup>30</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10.



11. Nous espérons vivement le succès de la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015.

12. Nous notons que la récente crise financière et économique et la grande instabilité du prix des carburants, la crise alimentaire et les changements climatiques menacent les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Nous reconnaissons que la croissance verte, ou croissance économique écologiquement durable, dont la Commission a pris note dans sa résolution 61/9 sur la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, a fourni aux décideurs de la région et du monde entier un certain nombre d'outils et d'orientations, permettant de rendre l'économie plus verte et de faire face aux crises récentes.

14. Nous rappelons également la résolution 64/3 de la Commission sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

15. Nous sommes convaincus que la croissance verte contribue à créer des synergies facilitant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qu'elle permet d'harmoniser les efforts déployés pour parvenir à la durabilité environnementale (Objectif 7) et d'autres Objectifs, notamment la réduction de la pauvreté (Objectif 1), en fournissant de nouvelles perspectives de croissance économique et de création d'emplois.

16. Nous félicitons la Secrétaire exécutive pour les efforts qu'elle déploie afin de promouvoir le développement économique et social durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que pour l'assistance et les services que la Commission ne cesse de fournir aux pays de la région Asie-Pacifique, notamment les pays ayant des besoins particuliers (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits pays insulaires en développement et pays en transition) en vue de les aider à opter pour une croissance verte ou croissance économique écologiquement durable et d'autres initiatives régionales concernant l'environnement, l'efficacité et les économies d'énergie.

17. Nous reconnaissons la contribution directe de la croissance verte à la mise en œuvre de la résolution 2009/28 du Conseil économique et social sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée par le segment à haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social en 2008, dans laquelle le Conseil invite les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies à appuyer les mesures prises en vue

de la mise en œuvre d'initiatives vertes dans les pays en développement comprenant, entre autres, l'élaboration de stratégies permettant d'assurer une économie verte dans le contexte du développement durable.

18. Nous nous efforçons de redoubler d'efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs délais respectifs.

19. Nous nous emploierons à :

a) Redoubler d'efforts pour adopter des stratégies de croissance verte dans le cadre des initiatives prises afin de faire face à la crise actuelle et au-delà;

b) Adopter, selon les besoins, de façon volontaire, en tenant compte de la situation locale, et dans le respect des obligations commerciales internationales, des politiques, textes législatifs et mesures d'incitation, encourager les sociétés non seulement à écologiser leurs pratiques commerciales actuelles, mais également à promouvoir une économie verte en appuyant les activités de production écologiquement efficaces, en mettant au point des technologies rationnelles sur le plan de l'environnement et en commercialisant des produits et des services durables;

c) Améliorer la coopération bilatérale et régionale en mettant en place des partenariats facilitant le renforcement des capacités et la transposition des meilleures pratiques en matière de promotion de la croissance verte.

20. Nous demandons instamment la fourniture d'un appui financier et technique aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique, particulièrement aux pays les moins avancés, pour l'application de la présente déclaration, selon le cas, par les organismes des Nations Unies, les institutions financières régionales et internationales et le secteur privé.

21. Nous prions la Secrétaire exécutive :

a) De continuer à aider les pays de la région, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, conformément à leurs priorités nationales de développement ;

b) De faciliter le renforcement des partenariats régionaux ayant trait aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;

c) De contribuer au succès de la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015 ;

d) De faire rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle spéciale à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ;

e) De coordonner avec les organismes de financement multilatéraux afin d'augmenter les flux de ressources financières et technologiques pour le développement et la diffusion des technologies propres dans les pays en développement ;

f) De faciliter l'échange d'informations parmi les membres et membres associés au sujet des stratégies nationales et des meilleures pratiques à l'appui de la croissance verte et, selon la demande, d'aider encore à établir des stratégies nationales à cet égard et de rendre compte des résultats à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

## Résolution 66/2

### **Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>31</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,<sup>32</sup> adoptée en janvier 2005 à Maurice, en tant que stratégie mondiale pour réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement,

*Rappelant* également sa résolution 62/9 en date du 12 avril 2006 sur la suite donnée à l'échelon régional à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits pays insulaires en développement dans laquelle elle priait la Secrétaire exécutive de s'assurer que les activités de la Commission tiennent compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement, et d'examiner, analyser et diffuser, selon les besoins,

<sup>31</sup> Voir par. 19 à 37 ci-dessus.

<sup>32</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (Publications des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

l'information concernant le développement économique et social des petits États insulaires en développement, conformément à la Stratégie de Maurice,

*Mettant l'accent* sur les résolutions 62/191 et 62/213 de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Stratégie de Maurice et à sa mise en œuvre pour la poursuite de l'application du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dans lesquelles elle a décidé d'examiner les progrès réalisés pour réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement, par la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, à sa soixante-cinquième session qui se tiendra en septembre 2010 et sur la résolution qui soulignait que l'examen de la Stratégie de Maurice devrait donner à la communauté internationale l'occasion : a) de procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice ; et b) de convenir des mesures à prendre pour mieux réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement,

*Prenant note* de l'engagement pris par les petits États insulaires en développement du Pacifique d'appliquer des mesures énergiques à l'échelon national et régional pour progresser davantage dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice,

*Se félicitant* de l'appui fourni par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour la préparation et la convocation du Dialogue de haut niveau du Pacifique sur l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu en février 2010,

1. *Sait gré* à la Secrétaire exécutive d'avoir fait progresser la mise en œuvre et l'examen de la Stratégie de Maurice<sup>1</sup> et d'avoir tenu sa promesse de renforcer la présence et l'action de la CESAP dans le Pacifique,

2. *Salue* également les petits États insulaires en développement du Pacifique et leurs partenaires pour leurs efforts visant à mener à bien le Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de Maurice pour mise en œuvre, et publier la Déclaration finale de Port Vila<sup>33</sup> qui rend compte de ce dialogue,

3. *Exhorte* les membres et membres associés à appuyer la Déclaration finale de Port Vila et sa soumission à la Commission pour le développement durable et l'Assemblée générale,

<sup>33</sup> E/ESCAP/66/1

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De faire en sorte que les activités de la CESAP, conformément à son programme de travail, tiennent compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement du Pacifique mentionnés dans la Déclaration finale de Port Vila y compris sa soumission à l'Assemblée générale et au Forum des îles du Pacifique ;

b) De continuer à examiner, analyser et diffuser, selon les besoins, l'information concernant le développement économique et social des petits États insulaires en développement, conformément à la déclaration finale de Port Vila ;

c) D'encourager le système des Nations Unies à fonctionner en tant que plateforme commune pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice et à tirer un meilleur parti des processus intergouvernementaux des Nations Unies à l'échelon régional pour rendre compte aux États membres régionaux de son action à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice,

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-huitième session sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

### Résolution 66/3

#### **Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés<sup>34</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la Déclaration de Bruxelles<sup>35</sup> et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>36</sup>,

*Rappelant aussi* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>37</sup>, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, de tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant également* la résolution 63/239 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, relative à la Déclaration de Doha sur le financement du

développement: document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

*Rappelant* la résolution 63/227 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative à l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans laquelle elle a notamment décidé de convoquer, conformément au paragraphe 114 du Programme d'action, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à un niveau élevé, en 2011,

*Rappelant aussi* sa résolution 64/6 du 30 avril 2008 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, dans laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser les Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

*Se déclarant préoccupée* par les effets négatifs de l'instabilité des prix de l'énergie, de la crise alimentaire, de la crise financière et des changements climatiques, qui pourraient menacer le bien-être économique et social des populations de la région,

*Réaffirmant* que le Programme d'action de Bruxelles constitue un cadre fondamental pour un partenariat mondial solide dont l'objectif est d'accélérer la croissance économique soutenue, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés,

*Prenant note* de la Déclaration ministérielle des pays les moins avancés, adoptée à New York le 29 septembre 2008<sup>38</sup>,

*Notant avec inquiétude* que les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique accusent, en général, un retard par rapport aux autres dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les engagements pris au titre du Programme d'action de Bruxelles, en particulier dans les domaines du commerce, de l'aide et des flux financiers qui sont restés en grande partie sans suite en ce qui concerne les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique,

*Notant* la nécessité d'intensifier encore l'engagement de la communauté internationale à atteindre les buts et objectifs convenus dans le Programme d'action de Bruxelles pour la décennie

<sup>34</sup> Voir par. 40 à 52 ci-dessus.

<sup>35</sup> A/CONF.191/13, chap. I.

<sup>36</sup> Ibid., chap. II.

<sup>37</sup> Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>38</sup> A/C.2/63/8, annexe.

2001-2010 et à mettre en œuvre un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, y compris le renforcement de l'appui et de l'action en faveur des pays les moins avancés et l'établissement d'un partenariat renouvelé entre ces pays et leurs partenaires de développement,

*Notant avec satisfaction* la tenue de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, organisée conjointement par le Gouvernement du Bangladesh et le secrétariat de la Commission en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et réunie à Dhaka du 18 au 20 janvier 2010 et ouverte par le Premier Ministre du Bangladesh, à laquelle ont assisté huit ministres des pays les moins avancés participants,

*Prenant note* du Document final de Dhaka<sup>39</sup> tel qu'adopté par la Concertation, qui propose plusieurs domaines de coopération régionale et Sud-Sud,

1. *Invite* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à envisager d'urgence de mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations figurant dans le Document final de Dhaka<sup>5</sup>;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à transmettre le Document final de Dhaka en tant que contribution régionale de l'Asie et du Pacifique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) en 2011;

b) De continuer à aider, en coopération avec d'autres organismes internationaux, eu égard à leurs mandats respectifs, les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les recommandations du Document final de Dhaka et à développer leur capacité à prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, rétablir la croissance et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les recommandations susceptibles d'être adoptées dans le cadre d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020;

c) De soumettre à la Commission à soixante-septième session un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

<sup>39</sup> E/ESCAP/66/6.

## Résolution 66/4

### Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie<sup>40</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Se félicitant* des bons résultats de la première session du Forum des ministres asiatiques des transports, tenue à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009, qui a adopté la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie<sup>41</sup>,

*Considérant* l'importance cruciale de l'intégration régionale pour le développement économique et social des pays de la région de l'Asie,

*Notant* le rôle essentiel de services de transport efficaces, fiables et rentables, y compris l'infrastructure, la facilitation et la logistique, à l'appui du processus d'intégration régionale,

*Rappelant* sa résolution 63/9 du 23 mai 2007, relative à l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique<sup>42</sup> et le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)<sup>43</sup> et en particulier, l'approbation par le Forum des ministres asiatiques des transports à sa première session de la poursuite de l'application de la Déclaration de Busan et du Programme d'action régional,<sup>44</sup>

*Rappelant également* le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,<sup>45</sup>

*Encouragée* par le succès de la coopération régionale qui a conduit à l'entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie<sup>46</sup> et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique,<sup>47</sup>

<sup>40</sup> Voir par. 71 à 84 ci-dessus.

<sup>41</sup> Voir E/ESCAP/66/11, chap. IV.

<sup>42</sup> Voir E/ESCAP/63/13, chap. V.

<sup>43</sup> Résolution 63/9 de la Commission, annexe.

<sup>44</sup> Voir E/ESCAP/66/11, par. 1.

<sup>45</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit*, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

<sup>46</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

<sup>47</sup> Voir la résolution 62/4 de la Commission, annexe.

*Notant* le rôle important que jouent l'infrastructure de transport et des services de transport de haute qualité pour assurer une croissance économique durable et accroître la compétitivité des économies dans la région tout en améliorant les niveaux de vie,

*Soulignant* le rôle important des ports secs pour intégrer les modes de transport, réduire les retards liés au passage des frontières et au transit, faciliter l'utilisation des moyens de transport énergétiquement efficaces et moins polluants et créer de nouvelles possibilités pour la croissance et l'aménagement de pôles de développement,

*Reconnaissant* que la formalisation du statut des ports secs pourrait contribuer sensiblement au développement d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré,

*Soulignant* la nécessité de veiller au professionnalisme du secteur de la logistique et d'améliorer sa performance,

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire<sup>48</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>49</sup> et soulignant l'importance de la contribution de l'infrastructure et des services de transport pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Consciente* qu'un grand nombre d'habitants des régions rurales n'ont guère accès à l'infrastructure et aux services de transport et donc aux possibilités économiques et sociales,

*Considérant également* que l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur des transports contribue à la durabilité environnementale,

*Reconnaissant* que la sécurité routière est une question primordiale d'intérêt public qui requiert un vigoureux engagement politique et des interventions efficaces pour obtenir une réduction sensible des décès, des traumatismes et des autres formes de souffrance humaine causées par la circulation routière,

*Se félicitant* de la déclaration adoptée à la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière ayant pour thème « Il est temps d'agir », tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009<sup>50</sup>, et de la proclamation des années 2011-2020 Décennie de l'action pour la sécurité routière par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/255 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

1. *Décide* d'appuyer efficacement le progrès de l'intégration économique régionale et, à cet

égard, *invite* les membres et membres associés à définir et appliquer des politiques des transports aux niveaux national, sous-régional et régional suivant les principes ci-après:

a) Formuler des politiques et cadres directifs intégrés fondés sur des évaluations stratégiques des considérations économiques, environnementales et sociales et des problèmes liés à la pauvreté;

b) Mettre en place, à l'appui des réseaux de production et de distribution et du commerce international, un système de transport et de logistique international intermodal intégré qui contribue notablement à la réalisation de l'intégration régionale;

c) Donner la priorité aux investissements dans les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, y compris les interfaces intermodales de liaison avec les réseaux de transport par eau et de transport aérien;

d) Promouvoir le développement d'activités économiques et logistiques au niveau des interfaces intermodales, en particulier dans les centres de production et de consommation et alentour des ports maritimes et des ports secs;

e) Favoriser le développement des zones côtières, des arrière-pays et des pays sans littoral par l'introduction de moyens d'accès physique et de la connectivité;

f) Augmenter l'accès des populations des régions rurales à l'infrastructure et aux services de transport;

g) Accorder une haute priorité à la sécurité routière dans les programmes d'action publique;

h) Mobiliser des ressources financières auprès de toutes les sources possibles, y compris les partenariats avec le secteur privé et les autres dispositifs financiers, pour le développement du système de transport, son entretien et son exploitation;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer d'accorder la priorité à l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique<sup>42</sup> et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)<sup>43</sup>, en particulier pour faciliter l'action que mènent les membres régionaux et les membres associés aux fins suivantes:

a) Concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré;

b) Ratifier, accepter ou approuver l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route

<sup>48</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>49</sup> Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>50</sup> A/64/540, annexe.

d'Asie<sup>46</sup> et/ou l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique<sup>47</sup>, ou accéder à ces instruments;

c) Développer le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique et l'infrastructure de transport intermodal;

d) Supprimer les obstacles à la circulation dans les couloirs et sur les itinéraires prioritaires de transport, y compris les liaisons de transport eurasiatiques, et assurer l'opérationnalisation de ces différents axes;

e) Adhérer aux conventions et accords internationaux pertinents ayant pour objet l'harmonisation des normes, des règles et des procédures de transport routier et ferroviaire et la facilitation du passage des frontières;

f) Assurer la connectivité et l'intégration du réseau de la Route d'Asie et du réseau du Chemin de fer transasiatique et des autres modes de transport en favorisant l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs;

g) Établir des directives pour la définition de normes minimales et de codes de conduite à l'intention des transitaires, des entrepreneurs de transport multimodal et des fournisseurs de services logistiques;

h) Promouvoir l'accès des populations rurales aux grands réseaux et services de transport;

i) Promouvoir des transports écologiquement durables au moyen d'un système efficace de logistique pour le fret et de changements de modes de transport des voyageurs et des marchandises;

j) Fixer des objectifs, des cibles et des indicateurs pour la sécurité routière par un travail en réseau entre les organisations nationales et sous-régionales ;

3. *Prie également* la Secrétaire exécutive :

a) D'assurer une coordination efficace avec les autres organismes des Nations Unies, les organismes multilatéraux et les organisations sous-régionales ;

b) De collaborer efficacement avec les institutions financières internationales et régionales, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les investisseurs du secteur privé, ainsi qu'avec les organisations internationales afin de mobiliser un appui financier et technique accru pour l'expansion du développement et de l'opérationnalisation du réseau du Chemin de fer transasiatique et du réseau de la Route d'Asie ;

c) De convoquer en 2011 une Conférence ministérielle sur les transports pour étudier et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie<sup>41</sup>

et du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), et examiner un programme régional d'action pour la phase II (2012-2016).

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

## Résolution 66/5

### **Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique<sup>51</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Soulignant* le rôle crucial que joue l'infrastructure économique et sociale, notamment les moyens et les services de transport, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides, les systèmes de drainage, l'approvisionnement énergétique et électrique, les technologies de l'information et de la communication, les services d'éducation, de santé et de protection sociale, à l'appui du développement et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Reconnaissant* que des infrastructures et des services insuffisants ont des effets très néfastes sur les mouvements de biens et de services, les coûts de production et de transaction et la santé et la protection sociale au niveau de l'individu et de la société, ce qui entrave les efforts de développement et empêche les pays de la région de réaliser pleinement leur potentiel dans ce domaine,

*Constatant* que, généralement, les ressources budgétaires ne sont guère à la mesure des besoins d'infrastructures et que des solutions novatrices doivent être trouvées afin de mobiliser les fonds nécessaires pour financer le développement des infrastructures, améliorer leur fonctionnement et créer des incitations pour en promouvoir l'entretien,

*Consciente* de la force que représente la collaboration entre les secteurs public et privé pour combiner leurs ressources financières, administratives et techniques afin d'améliorer l'offre, la fourniture et l'entretien des installations et services d'infrastructure,

*Consciente également* que les conséquences des crises financières et économiques nécessitent que les gouvernements fassent le point sur l'environnement en matière de partenariats public-privé du point de vue de la législation, de la réglementation et des procédures,

<sup>51</sup> Voir par. 71 à 84 ci-dessus.

Notant que le rôle important accordé au développement des infrastructures matérielles dans les plans de relance économique crée de nouvelles opportunités pour les partenariats public-privé,

Prenant note que la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique,<sup>52</sup> adoptée par la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures (2010), tenue à Jakarta le 17 avril 2010,

Notant que la résolution 64/4 de la Commission, en date du 30 avril 2008, relative à l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, demeure pertinente,

Rappelant la Déclaration du Millénaire,<sup>53</sup> les textes issus du Sommet mondial de 2005,<sup>54</sup> la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>55</sup> et le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement,<sup>56</sup> qui tous appuient et promeuvent la notion de partenariat public-privé dans le cadre du processus de développement,

Rappelant aussi le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,<sup>57</sup> qui reconnaît l'importance des partenariats public-privé dans le développement des systèmes de transit,

Reconnaissant les avantages que les pays de la région tireraient du partage de leur riche expérience en matière de règlement de ce qui constitue pour les secteurs public et privé les principales entraves au développement de partenariats efficaces,

Reconnaissant également la nécessité d'améliorer ou d'instaurer un environnement propice à

<sup>52</sup> E/ESCAP/66/CRP.17.

<sup>53</sup> Voir la résolution 52/2 de l'Assemblée générale.

<sup>54</sup> Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>55</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août- 4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>56</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. 1, résolution 1, annexe.

<sup>57</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit*, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

la participation du secteur privé dans la fourniture d'installations et de services d'infrastructure, notamment par :

a) La formulation de cadres directifs pour le partenariat public-privé;

b) La réforme des régimes législatifs et réglementaires grâce à une participation volontariste des pouvoirs publics;

c) L'encouragement de la mise en place par les pays et les programmes régionaux de mécanismes institutionnels et d'outils d'évaluation du fonctionnement des partenariats pour promouvoir la bonne gouvernance des partenariats public-privé;

d) Le renforcement de la capacité du secteur public d'instaurer des partenariats public-privé,

Prenant note des huit principales caractéristiques de la bonne gouvernance, à savoir qu'elle soit participative, axée sur le consensus, responsable, transparente, souple, efficace, équitable et inclusive et qu'elle respecte le droit,

Notant les progrès considérables faits par de nombreux pays qui ont facilité et favorisé les partenariats public-privé,

Reconnaissant les efforts importants faits par les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales et d'autres organisations pour aider les pays à déployer tout leur potentiel de développement à l'appui de la croissance économique, du développement social et de la réduction de la pauvreté à travers leurs initiatives en matière de partenariat public-privé,

Se félicitant de l'offre du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir la troisième Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique,

1. Réaffirme les engagements pris dans la résolution 64/4 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, en ce qui concerne notamment l'utilisation des partenariats public-privé comme moyen efficace de compléter les efforts de développement des gouvernements;

2. Invite les membres et membres associés, selon qu'il convient, à examiner et évaluer :

a) Leurs cadres directifs concernant le partenariat public-privé et autres secteurs et leurs plans d'action pour le développement des infrastructures;

b) Leur disposition à constituer des partenariats public-privé y compris l'identification des principales questions que les gouvernements doivent

régler en vue de promouvoir le rôle des partenariats public-privé dans le développement des infrastructures;

c) Leurs processus et procédures pour mettre en place des partenariats public-privé, y compris une bonne gestion de ces partenariats tout au long de leur durée;

d) Leurs cadres législatifs, réglementaires et institutionnels pour les partenariats public-privé en général et au niveau sectoriel en vue de repérer tout obstacle à leur efficacité;

e) Leurs obstacles internes et externes aux partenariats public-privé dans le domaine du développement des infrastructures;

f) Leur capacité de mettre en place des partenariats public-privé et d'en mesurer l'impact sur le développement;

g) La disponibilité de sources novatrices de capitaux pour répondre aux besoins de financement des projets de partenariat public-privé;

h) L'existence de mécanismes et d'instruments locaux de gestion des risques pour réduire ou atténuer les risques liés aux projets et réduire les coûts d'ensemble des projets;

3. *Encourage* les membres et membres associés, selon qu'il convient, à s'engager activement dans les initiatives de coopération régionale telles que : les réseaux; les programmes éducatifs et de formation; la compilation et la diffusion de l'information; la normalisation des contrats, des processus et des procédures; et la fourniture d'une assistance technique;

4. *Demande* à la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU, les institutions financières internationales, les autres organisations ainsi que les donateurs bilatéraux :

a) D'aider les membres et membres associés à relever les défis inhérents au développement des infrastructures par i) la coopération régionale et interrégionale pour la mise en place de partenariats public-privé; et ii) l'organisation de réunions et la mise en place de réseaux régionaux destinés à promouvoir l'échange d'expérience et d'information;

b) D'aider les membres et membres associés, sur la base d'accords mutuels, à mettre en place leurs programmes de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'élaboration de cadres directifs pour les partenariats public-privé, la réforme de la législation et de la réglementation et les dispositifs administratifs concernant les partenariats public-privé;

c) De fournir un appui technique à la demande, afin d'aider à mieux préparer les membres et membres associés aux partenariats public-privé,

notamment en mettant au point des outils régionaux pour le financement et la gestion des risques en vue de réduire les coûts de transaction et en mettant au point des mécanismes de réduction des risques liés aux déséquilibres entre les monnaies;

d) De créer une équipe spéciale chargée de mettre au point les éléments d'une architecture financière régionale qui permettrait à la région Asie-Pacifique de disposer de davantage de capitaux pour le développement des infrastructures;

e) De mettre en place un réseau Asie-Pacifique des dispositifs et programmes de partenariat public-privé qui, entre autres choses, fournirait des services consultatifs et éducatifs ponctuels, diffuserait l'information sur les partenariats public-privé et coordonnerait les réunions régionales des dispositifs et programmes nationaux de partenariat public-privé;

f) De prendre en considération les besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et de transit dans l'application de la présente résolution;

g) D'effectuer un examen périodique des progrès accomplis dans le développement des infrastructures grâce aux partenariats public-privé et de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur l'exécution de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

## Résolution 66/6

### Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique<sup>58</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* les résolutions de l'Assemblée générale 57/309 du 22 mai 2003 et 58/9 du 5 novembre 2003 sur la crise mondiale de la sécurité routière, 58/289 du 14 avril 2004, 60/5 du 26 octobre 2005, 62/244 du 31 mars 2008, et 64/255 du 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

*Rappelant également* la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique,<sup>59</sup> adoptée à la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006, et la résolution 63/9 de la Commission, en date du 23 mai 2007, sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), ainsi que les résultats de

<sup>58</sup> Voir par. 71 à 84 ci-dessus.

<sup>59</sup> E/ESCAP/63/13, chap. IV.



la première session du Forum des ministres asiatiques des transports, tenue à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009,<sup>60</sup>

*Prenant note* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/289, a invité l'Organisation mondiale de la santé, agissant en étroite collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies, à assurer la coordination pour les questions de sécurité routière au sein du système des Nations Unies,

*Notant* la création en 2004, par l'Organisation mondiale de la santé, du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, ainsi que les activités organisées par la suite dans ce cadre, y compris la convocation de onze réunions et l'élaboration d'un projet de plan d'action pour la décennie 2011-2020,

*Prenant note* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/255, a reconnu le rôle des commissions régionales des Nations Unies et de leurs organes subsidiaires pour ce qui est de renforcer leurs activités relatives à la sécurité routière et de préconiser un engagement politique accru en faveur de la sécurité routière,

*Saluant* les recommandations de la Réunion d'experts de la CESAP sur l'amélioration de la sécurité routière, tenue à Bangkok du 2 au 4 septembre 2009, qui avait notamment souligné qu'il serait utile de constituer un guide des meilleures pratiques concernant l'amélioration de la sécurité routière dans la région,<sup>61</sup>

*Se déclarant préoccupée* par l'augmentation continue du nombre de morts et de blessés imputables aux accidents de la route dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans les pays à revenu faible et moyen, et sachant que le taux de mortalité du transport routier est sensiblement plus élevé que celui des autres modes de transport,

*Préoccupée* par les souffrances humaines qu'entraînent les accidents de la route, par leurs incidences sociales et par le lourd fardeau qu'ils imposent aux pauvres, ainsi que par leurs effets sur le développement économique au niveau national,

*Reconnaissant* que la sécurité routière est une question d'intérêt public majeure, qui requiert un engagement politique vigoureux et des interventions efficaces afin de réduire de façon significative les décès, blessures et souffrances humaines causés par les accidents de la route,

*Notant* que l'augmentation rapide des immatriculations de véhicules dans la région de l'Asie et du Pacifique pourrait vite dépasser la capacité d'assurer la sécurité du public à travers les normes de sécurité automobile et l'infrastructure,

*Saluant* les efforts accomplis par les membres de la Commission pour mettre en œuvre les pratiques optimales, fixer des objectifs ambitieux et surveiller le nombre de décès causés par les accidents de la route,

*Réaffirmant* la nécessité de continuer de renforcer la coopération et le partage du savoir internationaux concernant la sécurité routière, compte tenu des besoins des pays à revenu faible et moyen,

*Saluant* la déclaration adoptée à la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière avec pour thème « Il est temps d'agir », tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009,<sup>62</sup>

*Rappelant* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/255, a proclamé la période 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, avec pour objectif de stabiliser puis réduire le nombre de décès que les accidents de la route devraient causer dans le monde selon les prévisions, et ce en intensifiant les activités nationales, régionales et mondiales visant à renforcer la sécurité routière,

*Convenant* que l'assistance technique et financière multilatérale à l'appui du renforcement des capacités destiné à améliorer la sécurité routière dans la région de l'Asie et du Pacifique devrait être fournie de façon prévisible et en temps utile, sans conditions injustifiables, en tenant compte de la situation propre de chaque pays, de ses besoins et priorités et du fait qu'il n'existe pas de solution unique applicable à tous,

1. *Encourage* les membres et membres associés à mettre en œuvre la résolution 64/255 de l'Assemblée générale en date du 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale;

2. *Réaffirme* l'importance de s'atteler aux questions relatives à la sécurité routière mondiale ainsi que la nécessité de poursuivre le renforcement de la coopération régionale, compte tenu des besoins des pays à revenu faible et moyen, y compris les pays les moins avancés, et ce en renforçant les capacités dans le domaine de la sécurité routière et en leur fournissant une aide financière et technique;

3. *Invite* tous les États membres à fixer leurs propres objectifs nationaux de réduction du nombre de victimes d'accidents de la route à atteindre d'ici à la fin de la Décennie;

4. *Invite également* les États membres, les organisations internationales, les banques de développement et les organismes de financement, fondations, associations professionnelles et entreprises du secteur privé à envisager de fournir un financement suffisant et supplémentaire pour les activités menées dans le cadre de la Décennie;

<sup>60</sup> Voir E/ESCAP/66/11.

<sup>61</sup> Voir [www.unescap.org/ttdw/roadsafety](http://www.unescap.org/ttdw/roadsafety).

<sup>62</sup> A/64/540, annexe.

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et les autres parties prenantes :

a) De préparer un plan d'application pour la région Asie-Pacifique, devant être présenté en tant que contribution régionale à la Décennie d'action pour la sécurité routière;

b) De participer activement à la deuxième Semaine de la sécurité routière mondiale des Nations Unies, marquant le lancement de la Décennie, et d'encourager la participation des membres et des membres associés;

c) D'élaborer, en consultation avec les membres et membres associés de la Commission, un ensemble d'objectifs, cibles et indicateurs régionaux à atteindre d'ici à 2020, en vue d'apprécier et d'évaluer les progrès en matière de sécurité routière;

d) De coordonner le suivi régulier, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs figurant dans le plan d'action proposé, et d'apporter une contribution régionale aux rapports d'étape mondiaux sur la sécurité routière, et d'élaborer d'autres outils de suivi appropriés;

e) D'organiser des réunions régionales, sous-régionales et nationales pour faciliter la mise en œuvre régionale de la Décennie, et d'évaluer les résultats obtenus, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires;

f) D'évaluer et d'apprécier la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre, selon qu'il convient, un rapport de situation à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

### **Résolution 66/7**

#### **Programme en faveur des villes du Pacifique<sup>63</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant sa résolution 60/7 en date du 28 avril 2004 sur le Programme en faveur des villes du Pacifique, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à l'application du Programme,*

*Notant* que le Forum des dirigeants des îles du Pacifique réuni en 2005 a adopté le Plan du Pacifique<sup>64</sup> qui, notamment, invite les pays insulaires du Pacifique à remédier aux problèmes croissants de l'urbanisation et à établir des plans et des politiques,

*Reconnaissant* les objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire<sup>65</sup> au sujet de la pauvreté, en particulier l'objectif 1, réduire de moitié le nombre des pauvres à l'horizon de 2015 et l'objectif 7, cible 7 d), améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis à l'horizon de 2020,

*Reconnaissant aussi* que la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul (Turquie), a demandé d'améliorer la vie des habitants des taudis et une bonne gestion urbaine pour prévenir l'urbanisation de la pauvreté,<sup>66</sup>

*Félicitant* la Secrétaire exécutive pour les initiatives prises en collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique au deuxième atelier régional du Programme en faveur des villes du Pacifique, tenu en 2007, d'affiner encore le Programme en faveur des villes du Pacifique en se concentrant sur les cadres institutionnels, les centres d'accueil urbains, l'environnement urbain et la qualité de la vie urbaine, ainsi que pour sa décision d'accueillir les bureaux du Chef du Programme pour le Pacifique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les locaux du bureau sous-régional de la CESAP du secrétariat pour le Pacifique afin de renforcer la coordination et la collaboration sous-régionales,

*Prenant note* de l'appui fourni par le Gouvernement australien, le Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) et le Planning Institute of Australia pour la création d'une association des planificateurs des îles du Pacifique,

*Prenant note aussi* de la réunion organisée en 2007 avec le soutien du Gouvernement australien et d'Habitat pour établir un plan d'action régional détaillant les priorités du Programme en faveur des villes du Pacifique, comprenant les institutions nécessaires pour définir et appliquer les politiques, les cadres réglementaires et législatifs liés à la planification nationale et aux procédures budgétaires, la coordination entre tous les niveaux de l'administration publique dans tous les secteurs et avec les partenaires de développement pour guider l'application des politiques et des projets urbains et créer des capacités dans le domaine de la planification ainsi que les organismes et les groupes professionnels spécialisés,

<sup>64</sup> Voir [www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/Pacific\\_Plan\\_Nov\\_2007\\_version.pdf](http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/Pacific_Plan_Nov_2007_version.pdf)

<sup>65</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>66</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)*, Istanbul, 3-14 juin 1996 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6).

<sup>63</sup> Voir par. 85 à 97 ci-dessus.

*Notant en outre* l'augmentation constante de la population, en particulier des populations urbaines des pays insulaires du Pacifique et les problèmes de planification et de gestion rencontrés par les administrations centrales et la société civile, ainsi que le besoin de renforcer la cohésion des communautés et de veiller au développement communautaire et à la satisfaction des besoins de subsistance à l'intérieur des communautés urbaines pauvres et reconnaissant aussi l'importance de l'interface rurale-urbaine,

*Reconnaissant* que de nombreuses villes du Pacifique sont exposées aux conséquences des changements climatiques et des catastrophes naturelles et ont besoin de se préparer à la gestion des catastrophes et d'adopter des plans de réduction des risques,

*Notant* les initiatives prises par le Projet pour le Pacifique du Forum des administrations locales du Commonwealth pour renforcer la gouvernance locale, les initiatives prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'établir des profils urbains nationaux dans de nombreux pays insulaires du Pacifique et les initiatives des partenaires de développement et des pays insulaires du Pacifique, y compris la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour définir une politique nationale de l'urbanisation, le projet de politique nationale de l'urbanisation du Vanuatu, l'Administration de la planification et de la gestion urbaines du Samoa et l'exécution du plan d'action de politique urbaine des Fidji,

1. *Prie* la Secrétaire exécutive de la CESAP, en coopération avec ONU-Habitat et les autres entités compétentes des Nations Unies, de continuer à soutenir les membres et membres associés du Pacifique pour l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique et le Plan d'action régional en collaboration avec les partenaires régionaux et les partenaires de développement ;

2. *Invite* les organismes partenaires, notamment les organisations régionales, à fournir un appui technique et financier aux membres et membres associés pour coopérer à l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique et du Plan d'action régional ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de fournir un appui aux membres et membres associés pour évaluer les progrès dans l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique et de convoquer un atelier sous-régional durant la période biennale 2010-2011 pour procéder à l'échange de données d'expérience et pour apprécier les besoins de création de capacités, et de rendre compte des résultats de ces travaux à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

## Résolution 66/8

### **Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran<sup>67</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 65/5, Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, en date du 29 avril 2009, dans laquelle elle a noté que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait sollicité un délai supplémentaire pour fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10, Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, en date du 30 avril 2008,

*Prenant note avec gratitude* de l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé et *se félicitant* des progrès annoncés dans l'exécution de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10,

1. *Invite* le Gouvernement de la République islamique d'Iran :

a) À fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10 ;

b) À envisager de réviser son projet de résolution afin de tenir compte des résultats de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10, en consultation avec le secrétariat, en vue de le soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-septième session ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de fournir, à la demande, une assistance technique au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour l'examen des détails opérationnels de la proposition.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

<sup>67</sup> Voir par. 110 à 121 ci-dessus.

## Résolution 66/9

### Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique<sup>68</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la Déclaration et le Programme d'action de Beijing<sup>69</sup> et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale,<sup>70</sup>

*Réaffirmant* l'appel pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tel que formulé dans les objectifs de développement convenus internationalement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire,<sup>71</sup>

*Rappelant* sa résolution 61/10 du 18 mai 2005 sur le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale,

*Considérant* que l'élimination de la pauvreté fondée sur la croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale requiert la participation des femmes au développement économique et social, l'égalité des chances et la participation pleine et équitable des femmes et des hommes en tant qu'agents et bénéficiaires du développement durable à dimension humaine,

*Soulignant* que l'application pleine et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation et de la participation des femmes, ainsi que la prise en compte systématique des questions de genre, peuvent grandement contribuer à faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement convenus internationalement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des sommets, conférences et sessions extraordinaires des Nations Unies,

*Se félicitant* de la déclaration faite à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et adoptée à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme,

*Faisant sien* le rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux,<sup>72</sup> tenue à Bangkok du 16 au 18 novembre 2009, et la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15,<sup>73</sup>

*Encouragée* par les progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes vers l'égalité des sexes et préoccupée par les importants problèmes et obstacles qui, dans la région de l'Asie et du Pacifique, entravent l'autonomisation économique et politique des femmes,

*Reconnaissant* le rôle et la contribution de la société civile, et notamment des organisations non gouvernementales et des organisations féminines, dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, et les encourageant à continuer de participer,

*Félicitant* la Secrétaire exécutive d'avoir rétabli le Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du Mécanisme de coordination régionale, ce qui a contribué à améliorer la coordination et la cohérence de l'action des partenaires régionaux des Nations Unies en faveur du progrès de la femme et de l'égalité des sexes en tant que moyen de promouvoir un développement inclusif et durable dans la région,

1. *Réaffirme* le rôle important de la Commission pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing<sup>69</sup> et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale,<sup>70</sup>

2. *Invite* tous les membres et membres associés à prendre de nouvelles mesures pour assurer l'application intégrale et effective des engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Déclaration du Millénaire<sup>71</sup> et la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15;<sup>73</sup>

3. *Encourage* les membres et membres associés ainsi que les divers organismes, les institutions financières régionales et internationales et le secteur privé à apporter un appui financier et technique aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment aux pays les moins avancés, pour les aider à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15;

<sup>68</sup> Voir par. 122 à 137 ci-dessus.

<sup>69</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>70</sup> Résolution S.23/2 de l'Assemblée générale, annexe et résolution S-23/3, annexe.

<sup>71</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>72</sup> E/ESCAP/66/14 et Corr.1.

<sup>73</sup> *Ibid.*, chap. I.

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De renforcer le rôle que joue la CESAP pour aider les membres et membres associés à appliquer le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de prendre les mesures énoncées dans la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15;

b) De continuer à veiller à ce que les dimensions sexospécifiques soient intégrées là où c'est applicable dans l'ensemble du programme de travail de la Commission ;

c) D'apporter, à la demande, une assistance technique aux membres et membres associés pour renforcer leur capacité de mettre en œuvre de manière effective le Programme d'action de Beijing et également d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les programmes, notamment en utilisant des mécanismes et des processus tels que la budgétisation et l'audit genrés, les données et les indicateurs de suivi et de performance répartis par sexe;

d) D'encourager les membres et membres associés, selon qu'il convient, qui n'ont pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>74</sup> et son protocole facultatif<sup>75</sup> ou qui n'y ont pas accédé, à le faire et, à la demande, d'apporter aux membres et membres associés qui ont ratifié la Convention ou qui y ont accédé un appui pour son application;

e) De renforcer le rôle du Mécanisme de coordination régional présidé par la Secrétaire exécutive de la CESAP, selon qu'il convient, en tenant compte de la réforme du dispositif de l'ONU relatif à la problématique hommes-femmes<sup>76</sup> pour favoriser des synergies plus fortes entre les organismes des Nations Unies dans la région afin de continuer à élaborer des stratégies et des plans destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

5. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à soixante-neuvième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

## Résolution 66/10

### **Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins, et au soutien en Asie et dans le Pacifique<sup>77</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 60/262 du 2 juin 2006, par laquelle l'Assemblée générale a adopté la Déclaration politique sur le VIH/sida qui appelle, entre autres, à arrêter et à commencer à inverser d'ici à 2015 la propagation du VIH/sida et à intensifier les efforts nationaux pour réaliser l'objectif de l'accès universel aux programmes systématiques de prévention, traitement, soins et soutien d'ici à 2010,

*Rappelant en outre* les résolutions de la Commission 57/1 du 25 avril 2001 sur l'appel régional à la lutte contre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique et 59/1 du 4 septembre 2003 sur la suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida qui lancent un appel à l'action régionale pour appliquer la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001,<sup>78</sup>

*Prenant note* des progrès réalisés et des difficultés auxquelles font toujours face les pays de la région d'Asie et du Pacifique dans leur mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006, portés à l'attention de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida de 2008,

*Reconnaissant* que le VIH et le sida représentent des défis considérables pour la santé publique et le développement qui menacent d'inverser bon nombre des gains sociaux et économiques réalisés dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Prenant note* de la nécessité de traiter les éléments multisectoriels qui interviennent dans l'épidémie de VIH et d'œuvrer avec toutes les parties prenantes pour organiser une riposte globale,

*Soulignant* les liens réciproques se renforçant mutuellement qui existent entre l'objectif 6 du Millénaire pour le développement – qui comprend les cibles visant à arrêter et à inverser la propagation du VIH, et de parvenir, d'ici à 2010, à l'accès universel au traitement du VIH et du sida pour tous ceux qui en ont besoin – et d'autres Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1 sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, l'objectif 3 sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'objectif 4 sur la réduction de la mortalité infantile, et l'objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternelle, où les progrès se renforcent mutuellement,

<sup>74</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1249, no. 20378.

<sup>75</sup> Résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>76</sup> Voir A/64/588.

<sup>77</sup> Voir par. 122 à 137 ci-dessus.

<sup>78</sup> Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

*Reconnaissant* que l'engagement politique au plus haut niveau et un leadership efficace à tous les niveaux de la société sont essentiels pour parvenir à l'accès universel aux programmes systématiques de prévention, traitement, soins et soutien, et pour assurer le succès d'autres interventions relatives au VIH et au sida,

*Notant avec une inquiétude particulière* l'augmentation constante de la prévalence du VIH parmi les principales populations touchées, notamment les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ainsi que l'importance des obstacles politiques et juridiques qui freinent les progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures permettant de lutter efficacement contre le VIH et les risques qui y sont liés,

1. *Demande* à tous les membres et membres associés :

a) D'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session;<sup>79</sup>

b) De renforcer les engagements à l'égard de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, y compris l'accès universel au traitement du VIH et du sida pour ceux qui en ont besoin, en termes de progrès mesurables et soutenus vers un niveau de couverture considérablement plus élevé, pour le traitement et les actions de prévention efficaces nécessaires pour la prise en charge de diverses épidémies, en s'appuyant sur des services équitables, accessibles, abordables, systématiques et répondant aux besoins individuels, en particulier ceux des femmes et des filles, par la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux fondés sur des données documentées et une approche sexospécifique compte tenu des recommandations pertinentes de la Commission sur le sida en Asie et la Commission sur le sida dans le Pacifique ;

c) De fonder l'accès universel sur les droits de l'homme et de prendre des mesures pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que contre les politiques et les obstacles juridiques qui freinent les mesures efficaces de lutte contre le VIH, en particulier en ce qui concerne les principales populations touchées ;

d) D'assurer la viabilité de la lutte contre le sida en maintenant un niveau d'investissement suffisant, tant national qu'extérieur, en se dotant des ressources humaines et financières nécessaires pour arrêter et inverser la propagation du VIH dans les pays de la région, notamment en liant le VIH et le sida aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux plans de développement ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans le cadre du mandat existant de la CESAP et en coordination étroite avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé et d'autres parties prenantes compétentes :

a) D'appuyer les membres et membres associés dans l'application de la Déclaration politique sur le VIH/sida, et dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement visant à assurer l'accès universel à des programmes systématiques de prévention, au traitement, aux soins et au soutien, en encourageant la coopération régionale entre les pays d'Asie et du Pacifique, selon les besoins, et des partenariats entre les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, et la société civile, les groupes religieux et le secteur privé, en étant guidés par les priorités du Cadre final d'ONUSIDA 2009-2011<sup>80</sup> qui concerne en particulier les facteurs déterminants de l'épidémie dans chaque pays ;

b) D'appuyer les membres et membres associés dans leurs efforts visant à promulguer, renforcer et mettre en vigueur, s'il y a lieu, la législation, les réglementations et autres mesures permettant d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes qui vivent avec le VIH et le sida et d'autres populations critiques touchées, et d'élaborer, mettre en œuvre et superviser les stratégies de lutte contre la stigmatisation et l'exclusion liées à l'épidémie ;

c) D'appuyer les organisations sous-régionales et de collaborer avec celles-ci, notamment l'Association des Nations d'Asie du sud-est, et le Forum des îles du Pacifique pour renforcer la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions efficaces pour s'attaquer au VIH et au sida en tant que menace pesant sur le développement, en accordant une attention particulière aux questions transfrontalières qui exigent une collaboration entre pays, telles que la circulation transfrontalière des personnes et la vulnérabilité au VIH, l'accès à des médicaments abordables, la définition de paradigmes et modèles d'intervention appropriés et novateurs et la promotion de l'échange d'expertise et d'expérience Sud-Sud ;

d) De convoquer une réunion d'examen intergouvernemental de haut niveau pour la région Asie-Pacifique afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et les Objectifs du Millénaire pour le développement et les efforts visant à assurer l'accès universel, et de recenser les domaines se prêtant à la coopération régionale, en particulier pour la définition et l'élimination des obstacles politiques et juridiques à l'accès universel et la promotion du dialogue entre le

<sup>79</sup> Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>80</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, « Une action conjointe en vue de résultats : cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011 » (2010) (UNAIDS/09.13E – JC1713E).

secteur de la santé et d'autres secteurs, notamment ceux de la justice, du maintien de l'ordre et de la lutte contre les drogues ;

e) De porter la présente résolution à l'attention de l'Assemblée générale lors de son examen de la question du sida qui se tiendra en juin 2010, afin de faire connaître les préoccupations de la région de l'Asie et du Pacifique ;

f) De faire rapport à la Commission à sa soixante-huitième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

### Résolution 66/11

#### **Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie- Pacifique pour les handicapés (2003-2012)<sup>81</sup>**

*La Commission économique et sociale pour  
l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>82</sup> adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 2006,

*Notant* que les pays insulaires du Pacifique, réunis à Rarotonga (Îles Cook) du 21 au 23 octobre 2009,<sup>83</sup> ont adopté la Stratégie régionale du Pacifique sur l'invalidité (2010-2015),<sup>84</sup>

*Rappelant* sa résolution 59/3 du 4 septembre 2003 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique<sup>85</sup> durant la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), dans laquelle la Commission, entre autres, demande à tous les membres et membres associés d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Biwako,

*Rappelant aussi* sa résolution 64/8 du 30 avril 2008 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,<sup>86</sup> dans laquelle la Commission, entre autres,

prie tous les membres et membres associés de définir et d'appliquer des mesures pour les handicapés en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits, conformes aux recommandations inscrites dans le Cadre d'action de Biwako et dans Biwako plus cinq, et prie la Secrétaire exécutive de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

*Rappelant en outre* sa résolution 65/3 du 29 avril 2009 sur la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), par laquelle la Commission a décidé que le lieu où se tiendra la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) devrait être fixé par la Commission à sa soixante-sixième session,

*Notant* que la Commission, dans sa résolution 65/3, avait noté avec satisfaction l'offre de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau,

1. *Décide* que la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) se tiendra en République de Corée en 2012;

2. *Demande* à tous les membres et membres associés et principales parties prenantes de contribuer activement au processus préparatoire de la réunion intergouvernementale de haut niveau et d'y participer;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive d'encourager la participation de toutes les parties prenantes principales, y compris les organisations de personnes handicapées d'Asie et du Pacifique, au processus préparatoire de la réunion intergouvernementale de haut niveau;

4. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière  
19 mai 2010*

<sup>81</sup> Voir par. 122 à 137 ci-dessus.

<sup>82</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe 1.

<sup>83</sup> Première réunion du Forum des ministres des personnes handicapées des îles du Pacifique.

<sup>84</sup> Voir le document PIFS(09)FDMM.07 à l'adresse [www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/Pacific%20Regional%20Strategy%20on%20Disability.pdf](http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/Pacific%20Regional%20Strategy%20on%20Disability.pdf).

<sup>85</sup> E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

<sup>86</sup> E/ESCAP/APDDP(2)/2.

## Résolution 66/12

### Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique<sup>87</sup>

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant que plus de 60 % de la population mondiale et des plus pauvres parmi celle-ci vivent dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Consciente qu'il existe des liens complexes entre les questions démographiques, la croissance économique et le développement durable, ainsi qu'entre la répartition démographique, les problèmes environnementaux, l'urbanisation et les migrations,

Prenant note de la Déclaration sur la population et le développement : 15 ans après Le Caire », adoptée au Forum de haut niveau Asie-Pacifique sur la Conférence internationale sur la population et le développement 15 ans après : « Accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement »,<sup>88</sup> tenu les 16 et 17 septembre 2009 à Bangkok, à l'occasion duquel les délégués ont réaffirmé leur détermination à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>89</sup> d'ici à 2014 par des mesures concertées dans certains domaines essentiels tels que la santé maternelle; la planification familiale; la santé sexuelle et la santé de la reproduction, y compris pour les adolescents; l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; le vieillissement de la population; les migrations internationales,

Préoccupée par le caractère inégal des progrès que la région a accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier par la relative lenteur des progrès accomplis concernant la réduction de la mortalité maternelle et l'accès équitable, pour tous les groupes de population dont les plus vulnérables, à l'information et aux services ayant trait à la santé de la reproduction,

Rappelant sa résolution 74 (XXIII) du 17 avril 1967 sur la coopération régionale dans le domaine de la population, qui a donné à la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique le statut d'organe officiel de la Commission devant se réunir tous les 10

ans pour examiner tous les aspects des questions démographiques et leurs incidences sur le développement économique et social,

1. Invite les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à s'engager à exécuter pleinement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

2. Prie la Secrétaire exécutive, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organismes concernés du système des Nations Unies :

a) D'organiser à Bangkok, en 2012, la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique;

b) De faire rapport à la Commission à sa soixante-neuvième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

Cinquième séance plénière  
19 mai 2010

## Résolution 66/13

### Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale<sup>90</sup>

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 63/5 sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral au sein d'un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,

Rappelant aussi la résolution 63/260 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008 sur les activités touchant au développement, par laquelle l'Assemblée a approuvé des ressources additionnelles du budget ordinaire pour la création et le fonctionnement de trois nouveaux bureaux sous-régionaux notamment le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, qui servira également de bureau commun avec la Commission économique pour l'Europe pour le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, et le renforcement du bureau existant pour le Pacifique,

Reconnaissant que les activités et les programmes particuliers des trois bureaux sous-régionaux créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, peuvent déborder sur d'autres sous-régions relevant de la compétence de la Commission, et selon leur nature, couvrir des pays participants différents dans l'ensemble des sous-régions,

<sup>87</sup> Voir par. 122 à 137 ci-dessus.

<sup>88</sup> Voir : [www.unescap.org/esid/psis/meetings/pop\\_forum\\_2009](http://www.unescap.org/esid/psis/meetings/pop_forum_2009).

<sup>89</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>90</sup> Voir par. 153 à 161 ci-dessus.



*Reconnaissant aussi* l'importance d'une stratégie concertée et d'une coordination étroite entre les pays de la région Asie-Pacifique et les organismes de développement compétents en vue de promouvoir une coopération entre les pays d'Asie centrale pour renforcer le développement économique et social, et le besoin de renforcer les capacités des pays d'Asie centrale pour contribuer à réduire les écarts de développement importants entre les pays de la région,

*Prenant note avec appréciation* des contributions faites par le secrétariat en faveur de divers programmes de développement dans la région Asie-Pacifique, l'Asie centrale comprise, et l'appui de haut niveau prêté au secrétariat dans cette entreprise par d'autres organes et institutions spécialisés des Nations Unies,

*Réaffirmant* son engagement à l'égard des programmes de développement en Asie centrale par l'intermédiaire des organes et programmes existants, notamment le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale, qui est appuyé conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe,

*Prenant note avec satisfaction* des résultats de la réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest,<sup>91</sup> qui s'est tenue à Bangkok du 2 au 4 mars 2010,

1. *Encourage* les gouvernements et les organismes donateurs, les institutions financières régionales et internationales, les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à renforcer leur coopération avec les pays de la sous-région d'Asie centrale et à apporter leur assistance pour ce qui est de leurs programmes de développement afin de leur permettre de s'intégrer avec succès dans les économies régionale et mondiale ;

2. *Prie* le Conseil économique et social et l'Assemblée générale d'approuver la présente résolution et d'encourager, à l'échelle mondiale, l'appui à son application ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit ;<sup>92</sup>

<sup>91</sup> Voir E/ESCAP/66/16, chap. I.

<sup>92</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit*, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

b) D'aider les pays sans littoral et les pays de transit à promouvoir des arrangements réciproques pour le transport de transit ;

c) De renforcer et d'appuyer la mise en œuvre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale ;

d) De contribuer à mobiliser les ressources nécessaires pour fournir une assistance technique, à la demande des Etats membres, en particulier dans les secteurs clés tels que les transports et la facilitation des échanges commerciaux, la gestion des ressources en eau et en énergie, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ;

e) De prendre les mesures nécessaires pour accroître la pertinence et l'efficacité du rôle et des activités de la Commission en Asie centrale ;

f) De renforcer le rôle et les capacités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale en tant que mécanisme important pour la coopération sous-régionale et la coordination des projets internationaux ;

g) De veiller à ce que les activités dans les domaines prioritaires définis par la réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest soient entièrement financées par le budget-programme du secrétariat proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 et que des ressources suffisantes soient fournies à cet effet ;

4. *Prie* également la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission, à sa soixante-huitième session, sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière*  
19 mai 2010

## Résolution 66/14

### Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement<sup>93</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 61/6 du 18 mai 2005 sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, dans laquelle la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de présenter un rapport devant servir de base à un examen approfondi par la Commission, à sa soixante-sixième session, en vue de déterminer si le Centre devait être maintenu en fonctionnement,

<sup>93</sup> Voir par. 162 à 167 ci-dessus.

*Rappelant aussi* l'Engagement de Tunis, adopté le 18 novembre 2005 lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information,<sup>94</sup> qui a réaffirmé le rôle déterminant des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et souligné l'importance décisive du renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement,

*Reconnaissant* la forte demande pour les services du Centre exprimée par les États membres,

*Notant avec satisfaction* que le Centre mène ses activités au moyen de contributions financières et en nature volontaires fournies par les États membres et, en particulier, par le Gouvernement de la République de Corée,

*Prenant note* de la recommandation formulée par le Conseil d'administration à sa quatrième session, tenue en 2009, tendant à ce que les activités du Centre se poursuivent au-delà de 2011,<sup>95</sup>

*Prenant aussi note* du rapport sur l'évaluation du Centre, soumis à la Commission à sa soixante-sixième session,<sup>96</sup> se félicitant des bonnes performances du Centre et recommandant la poursuite de ses activités;

1. *Exprime ses remerciements* au Gouvernement de la République de Corée pour son offre de continuer de fournir un appui financier au Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et d'en être le pays hôte;

2. *Décide* que le Centre poursuive ses activités au-delà de 2011 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, en se fondant sur les Statuts actuels du Centre, pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique inclusif et durable.

3. *Engage* tous les membres et membres associés, et encourage les organismes concernés au sein du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, selon que de besoin:

a) À appuyer les efforts déployés par le Centre pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale visant le développement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication par le partage de l'information, de l'expérience, des connaissances et des ressources;

b) À rechercher activement les possibilités de collaboration avec le Centre en vue de

développer les capacités humaines et institutionnelles quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour un développement socioéconomique durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, y compris les applications des technologies de l'information et de la communication pour l'administration en ligne, le commerce électronique et les cybercentres communautaires;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente résolution, et de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière*  
19 mai 2010

### Résolution 66/15

#### Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission<sup>97</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Prenant note* du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009<sup>98</sup> et des rapports sur l'évaluation de ses institutions régionales,<sup>99</sup>

*Consciente* que l'évaluation est un moyen important de renforcer le mécanisme de responsabilité du secrétariat envers les membres et membres associés en fournissant des informations documentées sur l'exécution et la pertinence des activités et des opérations stratégiques du secrétariat destinées à aider les pays à obtenir des résultats en matière de développement,

1. *Félicite* la Secrétaire exécutive pour son engagement à continuer de renforcer la fonction d'évaluation du secrétariat ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement ;

b) De soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un plan pour les évaluations susmentionnées.

*Cinquième séance plénière*  
19 mai 2010

<sup>94</sup> Voir A/60/687.

<sup>95</sup> Voir E/ESCAP/66/13, annexe III, par. 2.

<sup>96</sup> E/ESCAP/66/18.

<sup>97</sup> Voir par. 162 à 167 ci-dessus.

<sup>98</sup> E/ESCAP/66/17 et Corr.1.

<sup>99</sup> E/ESCAP/66/18 et Add.1, E/ESCAP/66/19 et Add.1 et E/ESCAP/64/28 et Corr.1.

*Annexe I*

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DÉCISIONS  
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennal 2010-2011<sup>a</sup> :

- a) Résolution 66/1 : Déclaration d'Incheon
- b) Résolution 66/2 : Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement ;
- c) Résolution 66/3 : Application du Document final de Dhaka sur le programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés ;
- d) Résolution 66/4 : Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie ;
- e) Résolution 66/5 : Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique ;
- f) Résolution 66/6: Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique ;
- g) Résolution 66/7: Programme en faveur des villes du Pacifique ;
- h) Résolution 66/8: Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran ;
- i) Résolution 66/9: Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique ;
- j) Résolution 66/10: Appel régional à l'action pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien en Asie et dans le Pacifique ;
- k) Résolution 66/11: Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) ;
- l) Résolution 66/12: Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique ;
- m) Résolution 66/13: Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale ;
- n) Résolution 66/14: Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ;
- o) Résolution 66/15: Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission.

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour exécuter les activités prévues dans les projets de résolution susmentionnés.

3. En ce qui concerne le paragraphe 2 d) de la résolution 66/10, il faudrait ajouter un produit supplémentaire au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011,<sup>b</sup> correspondant à l'examen intergouvernemental de haut niveau pour la région de l'Asie et du Pacifique afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida<sup>c</sup> et au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. En ce qui concerne l'alinéa g) du paragraphe 3 de la résolution 66/13, la question des ressources nécessaires au-delà de la période 2010-2011 sera traitée dans le contexte de la proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

---

<sup>a</sup> Voir la résolution 64/244 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2009.

<sup>b</sup> Les produits sont énumérés dans la proposition de budget-programme soumise à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session (A/64/6, Sect. 18). La proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/244.

<sup>c</sup> Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

*Annexe II*

**RÉUNIONS D'ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
TENUES DEPUIS LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION**

<i>Organe subsidiaire et composition de son bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
<b>Comités</b>		
<b>I. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif</b>	Première session, Bangkok, 24-26 novembre 2009	E/ESCAP/66/5
Président: M. Domingo Flores Panganiban (Philippines)		
Vice-Présidents: M. Eugene L. Hotulev (Fédération de Russie) et M. Michael Busai (Vanuatu)		
Rapporteur: M. Md. Mosharraf Hossain Bhuiyan (Bangladesh)		
<b>II. Comité du commerce et de l'investissement</b>	Première session, Bangkok, 4-6 novembre 2009	E/ESCAP/66/8
Président: M. Feroz Ahmed (Bangladesh)		
Vice-Président: M. Abdul Wassay Haqiqi (Afghanistan)		
Rapporteur: M. Sangay Wangdi (Bhoutan)		
<b>III. Comité de l'environnement et du développement</b>	Première session, Bangkok, 2-4 décembre 2009	E/ESCAP/66/12
Président: M. Dana Adyana Kartakusuma (Indonésie)		
Vice-Présidents: M <sup>me</sup> Keobang A. Keola (République démocratique populaire lao) M. Masatoshi Sato (Japon) M. Mahmoud Khani Jooyabad (République islamique d'Iran) M <sup>me</sup> Marina Sirotkina (Fédération de Russie)		
Rapporteur: M. Yong-Jin Kim (République de Corée)		
<b>Conseils d'administration</b>		
<b>I. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)</b>	Quatrième session, Incheon, 13 novembre 2009	E/ESCAP/66/13
Président: M. Madapathage Don Raweendra Senanayake (Sri Lanka)		
Vice-Président: M. Udi Rusadi (Indonésie)		
<b>II. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT)</b>	Cinquième session, Bangkok, 18 décembre 2009	E/ESCAP/66/9
Président: M. Lukman Hakim (Indonésie)		
Vice-Président: M <sup>me</sup> Samuwai Vani Rarawa (Fidji)		

<i>Organe subsidiaire et composition de son bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
<b>III. Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCCGMAP)</b> Président: M. San Vanty (Cambodge) Vice-Président: M. Quoc Viet Nguyen (Viet Nam)	Cinquième session, Bangkok, 14 et 15 décembre 2009	E/ESCAP/66/10
<b>IV. Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS)</b> Président: M. Tengku Mohd. Ariff Tengku Ahmad (Malaisie) Vice-Président: M. Hasil Sembiring (Indonésie) Rapporteur: M. Abdul Kalam Azad (Bangladesh)	Sixième session, Bangkok, 23 mars 2010	E/ESCAP/66/7
<b>V. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)</b> Président: M. Feng Nailin (Chine) Vice-Président: M. Makoto Shimizu (Japon)	Cinquième session, Phuket, Thaïlande, 16 et 17 novembre 2009	E/ESCAP/66/15
<b>Réunions intergouvernementales</b>		
<b>I. Forum des ministres asiatiques des transports</b> Président: M. Syed Abul Hossain (Bangladesh) Vice-Présidents: M. Tauch Chankosal (Cambodge) M. Kamal Nath (Inde) M. Bambang Susantono (Indonésie) M. Tadashi Shimura (Japon) M. Mamataliev Abdyrakhman (Kirghizistan) M. Sommad Pholsena (République démocratique populaire lao) M. Tugs Purevdorj (Mongolie) M. Pe Than (Myanmar) M. Mohammad Aftab Alam (Népal) M <sup>me</sup> Anneli R. Lontoc (Philippines) M. Soon-Man Hong (République de Corée) M. Andrey Nedosekov (Fédération de Russie) M. Kuerkul Danchaivichit (Thaïlande) Rapporteur: M. Erdem Direkler (Turquie)	Première session, Bangkok, 14-18 décembre 2009	E/ESCAP/66/11

- 
- II. Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux**
- Bangkok  
16-18  
novembre  
2009
- E/ESCAP/66/14
- Présidente: M<sup>me</sup> Fiamé Mata-afa (Samoa)
- Vice-Présidents: M<sup>me</sup> Shirin Sharmin Chaudhury (Bangladesh)
- M. Kouraiti Beniaato (Kiribati)
- M. Ram Bachan Ahir Yadav (Népal)
- M<sup>me</sup> Tevita Falefau (Palau)
- M<sup>me</sup> Yee Shoon Yu-Foo (Singapour)
- Rapporteur: M<sup>me</sup> Yoriko Meguro (Japon)
- III. Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest**
- Bangkok  
2-4 mars  
2010
- E/ESCAP/66/16
- Président: M. Syed Bakri (Malaisie)
- Vice-Présidents: M. Masatoshi Sato (Japon)
- M. Nikolay Pomoshchnikov (Fédération de Russie)
- M. J.B. Disanayaka (Sri Lanka)
- Rapporteur: M. Md. Abdullah Al Masud Chowdhury (Bangladesh)

*Annexe III*

**PUBLICATIONS ET DOCUMENTS DE LA COMMISSION**

**A. Publications parues depuis la  
soixante-cinquième session\***

**Composante: Direction exécutive et gestion**

*Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty*, Asia-Pacific Regional Report 2009/10. With Asian Development Bank and United Nations Development Programme. (E.10.II.F.10)

Annual Report: 1 May 2008–29 April 2009. Economic and Social Council Official Records, 2009, Supplément N° 19. E/2009/39-E/ESCAP/65/32.

*Asia-Pacific Publications Catalogue 2009*. (ST/ESCAP/2576)\*\*

ESCAP meeting documents 2009. ST/ESCAP/LIB/SER.F/29

**Sous-programme 1 : Politiques macroéconomiques  
et développement inclusif**

*Asia-Pacific Development Journal*,

Vol. 16, N° 1, juin 2009 (ST/ESCAP/2539)  
(E.09.II.F.17)

Vol. 16, N° 2, décembre 2009 (ST/ESCAP/2548)  
(E.09.II.F.20)

*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010: Sustaining Recovery and Dynamism for Inclusive Development*. ST/ESCAP/2547.  
(E.10.II.F.10)

Macroeconomic Policy Brief:

No. 3. Strengthening social protection systems in Asia and the Pacific in the aftermath of the global financial crisis

Macroeconomic Update N° 1

**Sous-programme 2 : Commerce et investissement**

*ARTNeT Policy Brief Series*:

No. 18. *Why do least developed countries in Asia not benefit more from transfers of technology?*

No. 19. *Enhancing export diversification through trade facilitation*

No. 20. *Does decentralization foster a good trade and investment climate? Early lessons from Indonesian decentralization*

No. 21. *Policy responses to the rice crisis: past practices and recommendations for South Asia*

No. 22. *New technologies, domestic regulation and telecommunications liberalization*

No. 23. *External financing in South Asia: the remittances option*

No. 24. *Towards a meaningful trade policy agenda for the G-20 in 2010*

No. 25. *The global crisis and protectionism in the services sector: implications of current findings*

*Asia-Pacific Research and Training Network on Trade Newsletter*:

Vol. 5, N° 2, juin – sept. 2009

Vol. 6, N° 1, oct. 2009 – Jan. 2010

*Asia-Pacific Trade and Investment Report 2009: Trade-led Recovery and Beyond*. ST/ESCAP/2549.  
(E.09.II.F.19)

*Business Process Analysis Guide to Simplify Trade Procedures*. ST/ESCAP/2558. (E.09.II.F.21)

*Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific*. (jointly with ADB)

*Studies in Trade and Investment*:

65. *Globalization of production and competitiveness of small and medium-sized enterprises in Asia and the Pacific: trends and prospects*. ST/ESCAP/2540.  
(E.09.II.F.23)

66. *Impact of trade facilitation on export competitiveness: a regional perspective*. ST/ESCAP/2543. (E.09.II.F.10)

67. *Challenges and opportunities for trade and financial integration in Asia and the Pacific*. ST/ESCAP/2563

68. *Creating business and social value: the Asian way to integrate CSR into business strategies*. ST/ESCAP/2565

*Trade Statistics in Policymaking: A Handbook of Commonly Used Trade Indices and Indicators*. Revised. ST/ESCAP/2559

\* Selon le cas, sont indiqués la cote du document de la CESAP et le numéro de vente des publications des Nations Unies (entre parenthèses).

\*\* La publication est disponible en ligne.

*Traders' Manual for Landlocked Countries: Tajikistan.*\*\* ST/ESCAP/2545

*United Nations Network of Experts for Paperless Trade in Asia and the Pacific (UNNeXT; with ESCAP and the Economic Commission for Europe) Briefs:*

No. 1. *Towards a single-window trading environment: gaining support from senior-level policymakers*

No. 2. *Towards a single-window trading environment: best practice cases in single-window implementation: case of Singapore's TradeNet*

### **Sous-programme 3 : Transports**

*A guidebook on public-private partnership in infrastructure*\*\*

*Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific 2009.* ST/ESCAP/2566

*Towards a set of guidelines on the integrated assessment of transport policy and programmes*

*Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific.*\*\*

No. 78: *Development of Dry Ports.* ST/ESCAP/SER.E/78

No. 79: *Road Safety.* ST/ESCAP/SER.E/79

### **Sous-programme 4 : Environnement et développement**

Discussion Paper Series:

*Good Practices and Lessons Learned of the Second Regional Workshop on "Development of Eco-efficient Water Infrastructure in Asia and the Pacific".* ST/ESCAP/2573 (E.10.II.F.13)

Energy Policy Trends in Asia and the Pacific, Policy Briefs: \*\*

No. 1. Renewable energy for the agricultural sector to enhance energy security and food security. ST/ESCAP/2564

*Environment and Development News:* \*\*

Vol. 9, N° 2, juin 2009

Vol. 9, N° 3, sept. 2009

Vol. 9, N° 4, déc. 2009

Vol. 10, N° 1, mars. 2010

Greening of Economic Growth Series:

Innovative socio-economic policy for improving environmental performance: Payments for ecosystem services. ST/ESCAP/2560

Eco-efficiency indicators: measuring resource-use efficiency and the impact of economic activities on the environment. ST/ESCAP/2561

### **Sous-programme 5 : Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe**

ESCAP Technical Paper: \*\*

IDD/TP-09-03. Collaborative development of a regional disaster management support platform on space-based information sharing and analysis

Policy Brief in ICT Applications in the Knowledge Economy:

No. 4. Information and communications technology for disaster risk reduction

No. 5. Using telecentres for disaster risk management at the community level

NO. 6. Spatial data infrastructures to support informed decision-making for inclusive and sustainable development in Asia and the Pacific

No. 7. Improving health care in rural areas: information and communications technology solutions for least developed countries

*Regional Progress and Strategies towards Building the Information Society in Asia and the Pacific.* ST/ESCAP/2555. (E.10.II.F.6)

### **Sous-programme 6 : Développement social**

*2009 ESCAP Population data sheet*

*Asia-Pacific Population Journal:*

Vol. 24, N° 1, avr. 2009. Numéro spécial. ST/ESCAP/2541. (E.09.II.F.99)

Vol. 24, N° 2, août 2009 ST/ESCAP/2550. (E.09.II.F.98)

Vol. 24, N° 3 déc. 2009. Numéro spécial. ST/ESCAP/2572. (E.09.II.F.97)

*Disability at a Glance 2009: a Profile of 36 Countries and Areas in Asia and the Pacific.* ST/ESCAP/2513. (E.08.II.F.21)

Gender and Development Discussion Paper Series: \*\*

\*\* La publication est disponible en ligne.



No. 22. In the care of the State and the family: understanding care of the elderly through macro and micro perspectives. ST/ESCAP/2562

*Older-age Parents and the AIDS Epidemic in Thailand: Changing Impacts in the Era of Antiretroviral Therapy.* ST/ESCAP/2552. (E.10.II.F.3)

*Strengthening Life Skills for Positive Youth Health Behaviour: an Overview and Discussion Paper.* ESCAP/2542. (E.09.II.F.16)

#### **Sous-programme 7 : Statistiques**

*Short-term Indicators for Asia and the Pacific* \*\* [base de données en ligne, mise à jour le 10 juin 2009]

*Statistical Newsletter:* \*\*

Deuxième trimestre, 2009

Troisième trimestre, 2009

Quatrième trimestre, 2009

Premier trimestre, 2010

*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2009.* ST/ESCAP/2554. (E.10.II.F.1)

#### **Sous-programme 8 : Activités sous-régionales pour le développement**

*Pacific Perspectives 2009: Crises and Opportunities.* Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, ST/ESCAP/2551. (E.09.II.F.25)

---

\*\* La publication est disponible en ligne.

**B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-sixième session**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/66/1	Déclaration finale de Port-Vila	2 a)
E/ESCAP/66/2	Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	3
E/ESCAP/66/3	Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission	3
E/ESCAP/66/4 et Corr.1	Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009	3
E/ESCAP/66/5	Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa première session	3 a)
E/ESCAP/66/6	Examen régional Asie-Pacifique du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: Document final de Dhaka	3 a)
E/ESCAP/66/7	Rapport du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	3 a)
E/ESCAP/66/8	Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa première session	3 b)
E/ESCAP/66/9	Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	3 b)
E/ESCAP/66/10	Rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/66/11	Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa première session	3 c)
E/ESCAP/66/12	Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa première session	3 d)
E/ESCAP/66/13	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	3 e)
E/ESCAP/66/14 et Corr.1	Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux	3 g)
E/ESCAP/66/15	Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/66/16	Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	3 i)
E/ESCAP/66/17	Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009	4 a)
E/ESCAP/66/18	Rapport sur l'évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)	4 a)
E/ESCAP/66/18/Add.1	Réponse de l'administration de la CESAP à l'évaluation	4 a)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
	du CAPFTIC	
E/ESCAP/66/19 et Add.1	Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)	4 a)
E/ESCAP/66/20	Propositions de modifications à apporter au programme pour l'exercice biennal 2010-2011	4 b)
E/ESCAP/66/21	Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013	4 c)
E/ESCAP/66/22	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4 d)
E/ESCAP/66/23 et Corr.1	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	5
E/ESCAP/66/24	Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (2011)	6
E/ESCAP/66/25	Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010	7 b)
E/ESCAP/66/26	Financement pour un avenir vert et inclusif	8
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/66/L.1	Ordre du jour provisoire	
E/ESCAP/66/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/66/L.3	Projet de rapport	1
E/ESCAP/66/L.4	Projet de résolution: Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/65/L.5	Projet de résolution: Application du Document final de Dhaka sur le programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés	3a)
E/ESCAP/66/L.6	Projet de résolution: Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie	3 c)
E/ESCAP/66/L.7	Projet de résolution: Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/66/L.8	Projet de résolution: Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)	3 g)
E/ESCAP/66/L.9	Projet de résolution: Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission	4 a)
E/ESCAP/66/L.10	Projet de résolution: Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	4 a)
E/ESCAP/66/L.11	Projet de résolution: Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/66/L.12	Projet de résolution: Programme en faveur des villes du Pacifique	3 d)
E/ESCAP/66/L.13	Projet de résolution: Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application	2 a)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
	du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement	
E/ESCAP/66/L.14	Projet de résolution: Appel régional à l'action pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien en Asie et dans le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/66/L.15	Projet de résolution: Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	3 g)
E/ESCAP/66/L.16	Projet de résolution: Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et centrale	3 i)
E/ESCAP/66/L.17	Projet de résolution: Déclaration d'Incheon	8
E/ESCAP/66/L.18	Projet de résolution: Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran	3 f)
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/66/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/66/INF/2/Rev.1	List of participants	
E/ESCAP/66/INF/3	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia	3 d)
E/ESCAP/66/INF/4	Report of the Mekong River Commission	3 d)
E/ESCAP/66/INF/5	Report of the Typhoon Committee	3 f)
E/ESCAP/66/INF/6	Report of the Panel on Tropical Cyclones	3 f)
E/ESCAP/66/INF/7	Outcome of the Pacific Conference on the Human Face of the Global Economic Crisis	2 a)

---

ISSN: 0252 – 2284  
ISBN: 978-92-1-801890  
Imprimé par la CESAP à Bangkok  
juin 2010

Publication des Nations Unies  
E/2010/39  
E/ESCAP/66/27

